

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 15 JUIN 2020 - 50^e ANNÉE - N° 1192 - 4 €

Discrédit

Au lendemain d'une série de manifestations contre « le racisme et les violences policières », Emmanuel Macron aurait demandé à la Garde des Sceaux de se pencher sur le dossier d'Adama Traoré, jeune délinquant mort il y a quatre ans après son interpellation par des gendarmes.

Des voix se sont élevées pour dénoncer, dans un esprit polémique, une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Cette interprétation datée d'une notion complexe laisse dans l'ombre ce que l'intervention du président révèle de l'action politique, à l'heure de la dictature des réseaux sociaux et de l'information en continu.

En revanche, la personnalité du locataire de l'Élysée en sort cruellement éclairée. Un chef d'État se doit de garder son sang froid. Monsieur Macron aurait dû se taire. Il a préféré ajouter à la confusion et attirer la suspicion sur la justice en laissant croire que la lenteur des procédures inhérentes à une affaire complexe avait à voir avec les dérives d'une police étrangère. Sa ministre de la justice aurait pu rappeler qu'une instruction et en cours et manifester sa confiance aux magistrats qui en ont la charge. Elle a préféré se défendre d'intervenir dans une affaire individuelle et convier la famille Traoré à la rencontrer. Elle a essuyé un camouflet qui rappelle l'humiliation de François Hollande lors de l'affaire Léonarda. Ce n'est pas la séparation des pouvoirs qui a été bafouée. C'est l'autorité de l'État et la crédibilité de ceux qui sont incapables de l'assurer. ■



Un plan de relance, maintenant

La France a une petite chance d'échapper à la crise économique et sociale. Par ses hésitations, le gouvernement pourrait la compromettre.

Alors que le taux de chômage explose et que les faillites d'entreprises se multiplient, les économistes, en manque de repères face à une crise sanitaire inédite, se contentent d'échafauder des scénarios. Tous sont réalistes, mais quasiment aucun ne table sur une sortie de crise

immédiate. Même l'OCDE présente des prévisions très sombres, dont la plus optimiste ne prévoit pas de retour à la « normale » avant longtemps. Pourtant, plusieurs conditions sont réunies pour que l'activité reprenne, notamment le fait que l'épidémie semble sous

contrôle et la levée plus rapide que prévu des mesures sanitaires. Il faudrait disposer, dès la fin juin, en même temps que la phase III du déconfinement, d'un plan de relance cohérent. Or, le gouvernement en est encore à concevoir un énième plan de sauvegarde. **Pages 2 et 3.**

Camus, toujours présent

L'auteur de *L'Homme révolté*, excommunié par Sartre, est à relire, soixante ans après sa mort.

À Saint-Germain-des-Prés, la réputation de Camus a souffert de l'excommunication fulminée par Sartre pour crime de ralliement aux « valeurs bourgeoises ». Il y eut aussi un petit livre commis par Jean-Jacques Brochier, aujourd'hui bien oublié, qui dénonçait un « philosophe pour classes terminales » ! Albert Camus a survécu au

mépris germanopratin et c'est vers l'auteur de *La Peste* que beaucoup de Français se sont tournés pendant la pandémie. Résistant exemplaire, directeur de *Combat* à partir de 1943, Camus est ce qui nous manque le plus aujourd'hui : un moraliste de cette école française que Nietzsche admirait **La chronique de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : La crise sanitaire et la précarité des étudiants.

Page 7 : Les émeutes et la présidentielle américaine.

Page 12 : Sida : quels espoirs pour demain ?

Page 14 : Résistance : Maurice Dutheil de la Rochère.

Page 16 : Éditorial Protéger l'économie nationale.

Économie : il est urgent d'agir

Tout le monde – ou presque – s'accorde sur l'imminence d'une crise économique et sociale de grande ampleur. Une petite lueur d'espoir demeure néanmoins, que l'absence d'une volonté politique et d'une dynamique susceptible d'inverser la tendance pourrait laisser éteindre.

Tout comme les médecins, confrontés à l'émergence d'un virus inconnu, dépourvus de repères pour le combattre et contraints de tâtonner, les économistes sont démunis pour expliquer la situation économique et sociale actuelle, et plus encore pour prévoir son évolution. « Nous devons admettre qu'il y a des limites à notre capacité à dire le futur », avoue l'économiste américain Branko Milanovic. Un sentiment partagé par la Banque mondiale qui reconnaît la difficulté de faire des prévisions face à une crise provoquée par une catastrophe naturelle. Au moins le Covid-19 aura-t-il eu le mérite de faire prendre conscience à ceux qui en doutaient encore que l'économie n'est pas une science exacte, n'en déplaît à MM. Cahuc et Zylberberg (1).

D'autant plus que les seuls chiffres disponibles pour tenter de décrire ce qui nous attend au cours des prochains mois sont ceux d'avril, qui brossent le portrait de notre économie durant le confinement ; nous ne disposerons de ceux de l'après-11 mai qu'en août. Les économistes en sont réduits à avancer des hypothèses sur la forme de la courbe de croissance en U, V, W ou L, et à bâtir des scénarios plus ou moins sombres, mais tous aussi crédibles, y compris celui d'une reprise rapide.

Un effondrement historique.

Le scénario le plus probable demeure cependant celui d'une crise sans équivalent dans l'histoire. Après une baisse du PIB de 5,8 % au premier trimestre 2020 et un effondrement de 20 % annoncé pour le deuxième, l'Insee table sur un décrochage de 11 % sur l'année, avec des secteurs plus impactés que d'autres : hôtellerie-restauration, tourisme, culture ou automobile. L'OCDE, plus pessimiste encore, estime que la contraction du PIB français se situera entre 11,4 et 14,1 %. Au premier trimestre, la France a perdu 450 000 emplois et 800 000 pourraient disparaître au deuxième. Plusieurs instituts



s'accordent pour anticiper une reprise légèrement inférieure à 10 % en 2021 « toute chose égale par ailleurs », c'est-à-dire sans crash financier, mouvement social, résurgence de la pandémie, faillites en cascade... Des conditions qui sont loin d'être remplies.

La situation internationale n'est guère plus brillante. La Banque mondiale prévoit une contraction de l'économie mondiale de 5,2 % en 2020 et un plongeon de 9,1 % pour l'Europe, avec des pays plus touchés que d'autres, comme l'Espagne, l'Italie ou la France qui ont fait du tourisme l'un des moteurs de leur économie. Ceux qui, à

l'image de l'Allemagne, ont un puissant secteur industriel s'en sortiraient mieux.

Des chiffres en trompe l'œil.

Sans nier la gravité de la situation, Yves Veyrier, secrétaire général de la CGT-FO, accuse le gouvernement de grossir le trait pour pouvoir plus aisément déconstruire le code du travail, en finir avec les 35 heures et les hausses de salaires. Une analyse un peu poussée des derniers chiffres du chômage, dévoilés par Pôle Emploi, ne lui donne pas complètement tort. Certes ils sont catastrophiques et battent tous les records avec une hausse du nombre de de-

mandeurs d'emploi de 7,1 % en mars et de 22,6 % en avril. Mais il faut les relativiser, car ils ne concernent que la catégorie A des personnes sans emploi ; parallèlement, le nombre de chômeurs des catégories B et C (personnes ayant exercé une activité réduite) ont baissé et sont venus gonfler les rangs de la catégorie A. Toutes catégories confondues, le nombre de chômeurs a augmenté de 3,9 %.

Les chiffres de l'Insee sont par ailleurs trompeurs : lorsque l'Institut annonce une chute du PIB de 20 % au deuxième trimestre, il s'agit d'une estimation qui projette sur l'ensemble du trimestre la baisse de l'activité

Des chiffres et des lettres

Le métier d'économiste exige de savoir manier et interpréter les chiffres, mais il requiert aussi une bonne connaissance des lettres de l'alphabet. La reprise prendra-t-elle la forme d'un U, d'un V, d'un W ou d'un L ? Telle est l'interrogation du moment. Elle sera en U si, après la chute de l'activité liée au confinement, il y a un temps de latence plus ou moins long avant une remontée aussi rapide que la chute ; elle ressemblera à un V si l'activité redémarre immédiatement et à un W en cas de résurgence de l'épidémie. Enfin, il existe un scénario catastrophe : celui de la courbe en L si la reprise n'a jamais lieu ou si elle tarde à venir.

Tous les secteurs ne disposant pas des mêmes atouts ou entraves à la reprise de leur activité, tous les cas de figure cohabiteront. Certains, en effet,

pourraient redémarrer rapidement : c'est le cas de la construction, du e-commerce, de la santé, du numérique. D'autres, au contraire, repartiraient lentement, comme l'automobile ou l'aérien qui bénéficieraient d'importants subsides de l'État, voire stagneraient un long moment encore, à l'image du tourisme, si les longs trajets restent limités, ou de la culture si les grands rassemblements demeurent interdits.

L'OCDE, quant à elle, envisage, dans son rapport rendu public le 10 juin, deux hypothèses qui, à ce jour, sont les plus probables, mais ne correspondent à aucune lettre : une reprise de l'activité en V incomplet, qui ne parviendrait pas à retrouver son niveau d'avant-crise, avec des répercussions sur la vie politique. ■

Chronique des haines ordinaires

consécutives aux cinq semaines de confinement d'avril et du début mai. On peut penser que le déconfinement et que l'allègement du protocole sanitaire contribueront à relancer l'activité plus tôt et plus fort que prévu. Enfin, le PIB ne saurait être le seul critère pour décréter de la gravité de la crise. Ce qui fait qu'une crise économique est grave ou non, ce n'est pas tant sa intensité que sa durée. Lors du krach boursier de 1987, toutes les conditions étaient réunies pour que la crise financière s'étende à l'économie réelle, à l'instar de celle de 1929. L'intervention rapide des banques centrales a permis d'éviter le pire et, en quelques jours, tout est rentré dans l'ordre.

Cela ne veut pas dire que le plus dur soit derrière nous. Les tergiversations du gouvernement à propos du plan de relance, qui ne serait pas effectif avant septembre, et l'absence d'une stratégie claire ne plaident pas en faveur d'un regain de confiance des agents économiques, condition *sine qua non* du redémarrage. Or, c'est maintenant qu'il faut agir, sans quoi les efforts budgétaires et monétaires consentis jusqu'à présent pour préserver les entreprises et leurs salariés n'auront servi à rien. ■

NICOLAS PALUMBO.

(1). Auteurs en 2016 de *Le négationnisme économique ou comment s'en débarrasser*, Flammarion. Dans cet ouvrage, ils soutiennent que l'économie est devenue une science exacte et que, à ce titre, elle ne peut être contestée.

La coïncidence entre le meurtre de George Floyd à Minneapolis et la relance de l'affaire Traoré dans notre pays montre que la macronie s'accommode sans état d'âme des haines identitaires.

Le 25 mai à Minneapolis, un citoyen américain à la peau noire, George Floyd, est tué par étranglement lors d'une interpellation policière. Le 2 juin, une contre-expertise effectuée par un médecin indépendant conclut, en contradiction avec les expertises judiciaires, qu'Adama Traoré, jeune délinquant interpellé par la gendarmerie à Beaumont-sur-Oise, le 19 juillet 2016, est mort à la suite d'un plaquage ventral.

Aux États-Unis, le meurtre est avéré et la vague d'indignation qui secoue le pays est justifiée. En France, le comité « La vérité pour Adama » qui affirme depuis 2016 la culpabilité des gendarmes, se saisit de la contre-expertise et lance, dès le 2 juin, une campagne de manifestations contre les violences policières. Cette campagne, menée par l'extrême-gauche parisienne, ne mériterait pas l'attention si les activistes se contentaient d'exploiter l'exaspération provoquée par certains contrôles de police. Mais ces militants de pointe nous ont donné le spectacle de manifestations mimétiques : sous l'égide d'Assa Traoré, sœur



Christophe Castaner : indulgent pour l'extrême gauche raciale, sans pitié pour les Gilets jaunes.

d'Adama coiffée à la manière d'Angela Davis, on a brandi les pancartes *Black Lives matter* et mis un genou en terre, à l'américaine. Comme si la France avait institué un régime de ségrégation, comme si les Français avaient répugné au mélange des populations de diverses origines !

Qu'importe l'histoire ! Depuis vingt ans, des groupuscules qui ont l'oreille des grands médias importent les slogans du racisme américain et ses pratiques sectaires : on disserte sur le « privilège blanc », on veut proscrire le *black face* qui consiste à se mettre du noir sur la figure, on dénonce la haine identitaire des racistes mais en produisant sa propre haine identitaire. C'est ainsi que des

policiers français, le 2 juin, ont été traités de « nègres de salon » et d'« arabes de service »...

Somme toute, les entrepreneurs identitaires de gauche ont passé une excellente semaine et les entrepreneurs identitaires de droite qui leur ont donné la réplique – Eric Zemmour, Marion Maréchal – sont également ravis. Ils ont la haine en partage et c'est, pour tous, un marché rentable.

L'événement le plus significatif de cette semaine d'agitation, c'est tout de même la sollicitude du gouvernement à l'égard du comité Adama. On a vu Emmanuel Macron violer le principe de séparation des pouvoirs en demandant au Garde des Sceaux de se « pencher » sur l'affaire Traoré. On a entendu le ministre de l'Intérieur déclarer que les manifestations – interdites – contre le racisme ne donneraient pas lieu à sanctions car « l'émotion dépasse les règles juridiques ». Déclaration inouïe qui ne résulte pas de la complaisance démagogique mais d'un choix politique rationnel : les manifestations identitaires ne dérangent pas le gouvernement, au contraire des mouvements sociaux. Nulle place pour l'émotion, dans la répression policière et judiciaire qui a frappé les Gilets jaunes. Nous sommes prévenus : c'est dans la lutte de classes que la macronie sera impitoyable. ■

ANNETTE DELRANCK.

L'Écho du net

■ **Souveraineté alimentaire.** - Ancien élève de l'École normale supérieure, Jean-Loup Bonnamy est agrégé de philosophie et spécialiste de philosophie politique. Sur le site *Figarovox*(1), il exprime une colère légitime devant la décision de fermer, le 30 juin, l'usine sucrière de Toury (Eure- et-Loir), en licenciant ses 128 salariés, alors que celle-ci « a joué récemment un rôle fondamental dans une "guerre", pour reprendre le mot du président de la République, celle contre le Covid-19. En effet, les travailleurs de l'usine ont obtenu la qualification de "travailleurs indispensables" durant le confinement et ont massivement produit du gel hydroalcoolique. Rien de surprenant à cela puisque, chimiquement, l'alcool est issu de la transformation du sucre ».

Dans un premier temps, l'au-

teur nous rappelle que cette usine, « fondée en 1874 par Arthur Lambert, rachetée en 2011 par le numéro 2 français, Cristal Union, est au centre d'un véritable écosystème économique local, réalisant une symbiose entre agriculture et industrie. En effet, elle tire sa matière première, la betterave, des vastes terres agricoles de la Beauce qui l'entourent. Et les cultivateurs reçoivent des subventions publiques pour faire pousser ces betteraves. De nombreux fournisseurs vivent grâce à la présence de l'usine, qui, à son tour, distille du bioéthanol et de l'alcool, recherché par les laboratoires pharmaceutiques et les parfumeurs de la "Cosmetic Valley", entre Chartres et Orléans. ».

Puis il cite Florence Aubenas dans *Le Monde*, qui écrit « Mathieu revoit l'émotion de sa mère le jour où il a été embauché : "Ça y est, tu as réussi ta vie". A Toury, 2 900 habitants, il fallait voir

le respect quand un employé de la sucrerie venait demander un emprunt à l'agence du Crédit mutuel. "Pour toi, pas la peine de prendre l'assurance perte d'emploi", glissait le conseiller. L'usine fumait depuis cent quarante-cinq ans. Elle fumerait encore après eux. Une institution. Tous les jeunes voulaient y entrer. ».

Après avoir souligné la catastrophe économique, sociale et humaine que cette fermeture représente pour toute la région, Jean-Loup Bonnamy nous explique pourquoi celle-ci est inacceptable car elle « va encore un peu plus fragiliser notre pays sur le plan sanitaire et accroître ses failles stratégiques. Que ferons-nous si une nouvelle épidémie survient alors que nous aurons fermé une usine capable de produire en masse du gel hydroalcoolique ? La crise du Covid-19 révèle l'ampleur de la désindustrialisation de

notre pays. Alors que la priorité absolue est de relocaliser la production et de remettre des usines dans notre pays, nous ne pouvons pas accepter qu'une usine ferme, que des emplois et des compétences industriels soient détruits ». C'est pourquoi après avoir affirmé que « l'État doit refuser cette fermeture et imposer sa volonté au groupe Cristal Union. Que ce soit par la manière douce (subventions, exemptions de charges et d'impôts...) ou par la manière forte (pressions, voire nationalisation de l'usine ou du groupe entier) », il conclut qu'il est vital de « rétablir notre souveraineté alimentaire, qui est le gage de notre indépendance et qui devrait être un Principe inscrit dans notre Constitution ».

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://www.lefigaro.fr/vox/economie/pourquoi-la-fermeture-de-l-usine-de-sucre-de-toury-est-inacceptable>

Le Covid-19, révélateur de la crise agricole française

La crise sanitaire sonne le glas du productivisme agraire d'après-guerre. Un changement de modèle de développement passera nécessairement par une profonde transformation de notre agriculture.

La récente déclaration d'Emmanuel Hyest, président national des Safer, les organismes chargés de la gestion du foncier agricole, est restée inaperçue. Il pointe pourtant le danger persistant qui pèse sur l'avenir de l'élevage français : les terres sont désormais principalement acquises par des sociétés foncières contrôlées par les grands cultivateurs. Cela ne surprendra pas les observateurs avisés de la vie agricole française : la modernisation de notre agriculture depuis les années 1950 s'est faite au profit des grands cultivateurs et de l'agroalimentaire, en cheville avec la grande distribution. Le gaullisme agricole a très bien digéré le vichysme agricole : les hommes étaient souvent les mêmes. Ces « corporatistes » se sont très bien reconvertis au libre-échange mondial, la France étant à la pointe du machinisme agricole. Malgré les ravages de la mondialisation, le système mis en place par les grands acteurs du secteur s'accommode à merveille du « macronisme » au pouvoir, comme il s'est accommodé de la plupart des gouvernements successifs. Les ministres de



DR

l'agriculture passent, la FNSEA conserve ses prérogatives.

L'irruption du coronavirus sur la scène sanitaire française a posé d'emblée le problème de la main d'œuvre saisonnière. Pour être compétitif et satisfaire aux marges de la grande distribution, les producteurs de fruits et légumes doivent faire appel à des travailleurs détachés venus d'Espagne ou des pays de l'Est (Pologne, Roumanie, Bulgarie). La main d'œuvre française est trop chère (ce qui ne veut pas dire qu'il faille baisser les salaires) et pas assez productive (souvent par manque d'expérience). Des associations issues des banlieues ont bien proposé leur aide, mais sans rencontrer d'échos de la part de l'État ou de la FNSEA. Pire, on a préféré mettre en avant la possibilité de recourir aux migrants illégaux ! Et on a surtout permis l'habituel recours aux

saisonniers étrangers. D'autre part, on a peu entendu parler de l'effondrement de certaines de nos filières d'exportation, à commencer par le vin dont le commerce est international depuis l'Antiquité. Enfin, les conditions de travail dramatiques des chauffeurs routiers, privés de douches et de restauration, ont révélé les failles de notre système logistique.

La crise sanitaire devrait faire réfléchir à l'urgence du souverainisme agricole. Il implique le maintien de la diversité et de la qualité de nos productions : élevage, maraîchage, viticulture, arboriculture... Il nécessite le respect des paysages, la fin de l'utopie éolienne, une relance aussi de l'enseignement agricole. Au niveau européen, la politique agricole commune doit rompre avec les politiques de libre échange qui favorisent les productions extensives de l'hémisphère sud. Le minis-

tère de l'Agriculture doit d'urgence se libérer de la tutelle « protectrice » de la grande distribution. Et le syndicalisme agricole redevenir une école de formation politique et humaine, là où il sert trop souvent des ambitions personnelles.

L'agriculture, secteur économique secondaire sur le plan de l'emploi et comme tel délaissé par nos dirigeants politiques, peut devenir un chantier essentiel de la réduction de nos fractures territoriales. L'avenir de la « France périphérique » doit être pensé autour d'une révolution agricole dont le coronavirus a révélé l'urgence. Pour cela, il faut rompre avec l'écologie gadget (« fermes urbaines »), miser sur la qualité, refonder notre système de distribution en privilégiant les circuits courts, refuser la dérive animaliste fondée sur une rupture anthropologique mortifère, convaincre de la nécessité de réduire les intrants phytosanitaires, refonder le système coopératif et mutualiste. En clair, il s'agit de remettre l'homme au cœur du dossier agricole. Cela ne se fera pas sans une volonté politique, aujourd'hui inexistante en la matière. Ni sans bousculer les privilèges des groupes agro-alimentaires et ceux de la grande distribution. Ni, enfin, sans un changement du regard des agriculteurs sur leur propre activité. ■

JÉRÔME BESNARD.

La quinzaine sociale

■ **Télétravail.** – Patronat et syndicats ont entamé, le 5 juin, les discussions sur le télétravail, auquel près de huit millions de salariés auraient eu recours durant le confinement. La réunion s'est terminée sur de profonds désaccords. Les syndicats réclament l'ouverture d'une négociation qui déboucherait sur un accord national interprofessionnel encadrant cette pratique, alors que le patronat se contenterait d'un simple diagnostic. Seul point d'entente, le travail à domicile à 100 % n'est pas souhaitable. Deux rencontres sont programmées, les 19 juin et 2 juillet, et deux autres à la rentrée. La publication d'une synthèse des travaux est prévue pour fin septembre.

■ **Seuil de richesse.** – Qui sont les riches ? Combien sont-ils ? Combien gagnent-ils ? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre *Le rapport sur les riches en France*, rendu public, le 9 juin, par l'Observatoire des inégalités. Ainsi apprend-on que sont riches les personnes dont le revenu mensuel est supérieur au double du niveau de vie médian, soit 3 470 euros. De même qu'il existe un seuil de pauvreté, fixé à la moitié du niveau de vie médian (soit 867 euros par mois), ce chiffre constituerait désormais le seuil de richesse. Selon ce critère, le nombre de riches s'élèverait à 5,2 millions d'habitants, soit 8,2 % de la population. Sur l'échelle de la fortune, 23 % des ménages détiennent au moins le double du patrimoine brut médian, c'est-à-dire plus de 320 000 euros.

■ **Énergies renouvelables.** – Selon la directive européenne du 23 avril 2009, la France aurait dû atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie en 2020. Or, selon les données publiées par le Commissariat général au développement durable, leur part s'élevait à seulement 17,2 % en 2019. Au regard de la progression constatée les années précédentes (15 % en 2015, 16,6 % en 2018), l'objectif ne sera probablement pas tenu. Si les biocarburants, les pompes à chaleur, l'hydroélectricité, l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque ont atteint le résultat escompté, la filière biomasse et l'éolien en mer ont accumulé un important retard. La France fait partie des deux plus mauvais élèves de la classe européenne, avec les Pays-Bas.

■ **Zéro chômeurs.** – Une proposition de loi LREM-Modem qui suggère d'élargir le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » a été déposée à l'Assemblée nationale. La première loi relative à ce projet, imaginé par ATD Quart-Monde, remonte à 2016. Elle visait à réinsérer les chômeurs de longue durée volontaires, via la création d'entreprises à but d'emploi qui les embauchent en CDI, sur la base d'un Smic. Le dispositif a été testé dans dix territoires, mêlant communes rurales et grandes villes. Il s'agissait de réaffecter les coûts liés au chômage au financement d'emplois pérennes, socialement utiles, non concurrentiels, et présentant des conditions de travail décentes. L'État subventionne chaque emploi à hauteur de 18 000 euros par an. Depuis 2016, ainsi 1112 personnes ont ainsi retrouvé du travail.

Vivre pour étudier, pas étudier pour vivre

La crise sanitaire a aggravé la précarité matérielle et psychologique des étudiants et les inégalités. Le déconfinement n'a rien résolu. L'incertitude demeure quant à l'organisation de la rentrée. Les solutions numériques sont privilégiées, au risque de porter atteinte à l'essence même de l'université.

« **Q**uand on a besoin d'une aide alimentaire d'urgence, on franchit un cap, ce n'est plus de la pauvreté, c'est de la misère ». Ces propos de la vice-présidente de l'université de Lille, jettent une lumière crue sur la vie de trop d'étudiants depuis la crise sanitaire. En France, 20 % des jeunes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. 46 % des étudiants travaillent pour payer leurs études. La cessation des activités décrétée par l'état d'urgence les a privés de revenus. La fermeture des restaurants universitaires et des marchés a accru leur difficulté à se nourrir. Des étudiants ont eu faim pendant le confinement.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a vanté les mesures prises pour aider les étudiants les plus pauvres. dix millions d'euros dédiés aux aides spécifiques d'urgence ont été attribués par les CROUS. Le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), payée par les étudiants, a été « mobilisée ». Des chèques alimentaires ont été distribués. Les étudiants ultramarins et ceux qui avaient perdu leur stage ou leur emploi peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de 200 euros. Mais il n'a pas été satisfait à la demande des syndicats d'exonérer de loyer les étudiants en résidence universitaire.

Une réponse insuffisante du gouvernement. L'insuffisance des moyens engagés est à mettre en regard du nombre d'étudiants dans le besoin. Il croît depuis le début du déconfinement. Des milliers d'entre eux sollicitent les aides d'urgence mises en oeuvre par les universités. Bientôt, les bourses ne seront plus versées, sauf à ceux qui passeront des examens après le 30 juin. Les emplois d'été et les stages seront rares. De quoi vivront ces étudiants ? Combien d'entre eux devront renoncer à poursuivre leurs études ?

Des étudiants interrogés dans un centre de distribution de colis alimentaires demandaient au journaliste du *Monde* de garder l'anonymat. Cette attitude illustre les conséquences psychologiques du confinement sur les étudiants. Les professionnels de la santé redoutent une vague de maladies psychiatriques dans ce milieu. Les enquêtes montrent que, en temps ordinaire, les étudiants présentent une fragilité psychologique plus grande que le reste de la population. Des signes laissent penser que la crise l'aggravera. Ceux qui connaissent des difficultés financières en seront les premières victimes. Mais l'isolement, la perte des repères et le stress lié



Orlane François, présidente du premier syndicat étudiant, la FAGE. Son organisation alerte depuis des mois sur la situation dramatique du monde étudiant.

au confinement touchent tous les jeunes. Le retour à la vie de famille a souvent été vécu de manière traumatisante, surtout pour ceux dont l'orientation sexuelle n'est pas toujours acceptée. Une augmentation des comportements addictifs a déjà été remarquée. Quand on sait que l'accès aux soins est particulièrement problématique chez les étudiants, des mesures fortes du gouvernement s'imposent.

C'est donc fragilisés matériellement et psychologiquement que beaucoup d'étudiants – du moins ceux qui n'ont pas décroché – doivent passer leurs examens, une épreuve supplémentaire dans un tel contexte. Alors que les restrictions liées au déconfinement maintiennent les universités fermées, des examens à distance ont été organisés, non sans susciter des polémiques. Les modalités d'organisation des épreuves relèvent de la responsabilité de chaque établissement.

La ministre de l'enseignement supérieur a cependant rappelé qu'elle ne transigerait pas avec le principe de garantie de la valeur des diplômes. La télésurveillance en ligne, officiellement autorisée par le ministère, déjà utilisée pour les étudiants handicapés par exemple, est censée contribuer à assurer cette valeur des diplômes. L'université de Rennes I a fait appel aux services d'une société privée, spécialisée dans la télésurveillance en ligne, qui hébergerait ses données sur

les serveurs d'Amazon. Les accusations d'intrusion dans la vie privée ont fusé. La direction a dû faire marche arrière. Les examens en ligne encourent aussi le reproche d'aggraver les inégalités entre étudiants. Tous n'ont pas accès à un ordinateur personnel, à une connexion internet fiable. Tous ne vivent pas dans un milieu favorable. Certains succombent à la tentation de frauder. Face à ces difficultés, des syndicats étudiants demandent la validation automatique des semestres. Mais leur revendication n'aboutira pas : le Conseil d'État vient d'annuler les dispositions prises par Panthéon I - Sorbonne, qui renonçaient à l'évaluation rigoureuse des connaissances. Nous partageons la satisfaction du ministre car les étudiants ne doivent pas subir une peine supplémentaire, en intégrant la vie professionnelle avec des diplômes dévalorisés.

Quelle université pour demain ? Mais satisfecit n'est pas quitus. À la rentrée, 50 000 étudiants supplémentaires sont attendus. Les conditions d'accueil ne sont pas résolues. Les établissements n'ont reçu aucune consigne du ministère. Ils doivent organiser des réunions en urgence. Pour maintenir la distanciation sociale, les cours en « présentiel » seront sacrifiés au profit de cours à distance. Le ministère a lancé un appel à projets pour l'« hybridation des formations » de l'enseignement supérieur, une démarche de transformation numérique d'ailleurs engagée depuis plusieurs années. Qualifiée de « non-sens pédagogique » par des enseignants, cette numérisation de l'enseignement laisse entière la question de la fracture numérique, synonyme de ségrégation sociale. Elle introduit une brèche dans l'idée même d'université, historiquement et fondamentalement une communauté, une assemblée.

Le philosophe Michel Villey notait : « On cherche mieux à plusieurs dans une équipe d'étudiants que dirige un maître; comme égaré dans la forêt, on s'associe à des rencontres de passage pour chercher ensemble la sortie » (1). En affaiblissant ce lien entre étudiants et professeurs, l'université court le risque de se métamorphoser en une forêt d'électrons, au détriment de la qualité de l'enseignement et de la recherche. ■

LAURENT LAGADEC.

(1). *Réflexions sur la philosophie et le droit, les carnets de Michel Villey*, PUF, 1995.

Une Asie centrale en mutation

Au cœur des zones d'influences russes et chinoises, l'Asie centrale, constituée de cinq États (Turkménistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan), commence à chercher sa propre voie.

Elle a été, au XIX^e siècle, au cœur des luttes d'influence entre la Russie tsariste et le Royaume-Uni. À l'époque soviétique, cet espace centre-asiatique est restructuré dans sa forme actuelle, avec la ferme intention d'empêcher toute velléité d'indépendance. Et il est vrai que ces pays furent les derniers à quitter le giron soviétique. Mieux, malgré quelques affrontements sporadiques au sujet des frontières, il n'y a pas eu de guerre entre ces républiques mais uniquement des conflits internes ou des révolutions dans deux d'entre elles (Kirghizstan, Tadjikistan), qui relèvent du passé désormais. Reste que cet espace est, depuis 1991, au cœur des ambitions, à la fois rivales et complémentaires, des Russes et des Chinois.

Les Russes ont obtenu que les cinq Républiques adhèrent en 1991 à la nouvelle CEI. De son côté, la Chine a trouvé en Asie centrale des ressources énergétiques majeures, dans lesquelles elle a massivement investi. Les deux puissances ont créé l'Organisation de Coopération de



Le président de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, avec Vladimir Poutine. Le nouvel homme fort de Tachkent a de grandes ambitions pour son pays.

Shanghai dont sont membres les cinq États ex-soviétiques, officiellement pour lutter contre le terrorisme islamiste, mais surtout pour éviter une implantation trop importante des États-Unis dans la région après l'invasion de l'Afghanistan en 2001. Un compromis tacite a été conclu : à la Chine la prédominance économique, à la Russie la domination militaire.

Pourtant cet ordre des choses est de plus en plus remis en cause. Même si la Chine ne s'oppose pas à la présence militaire de la Russie, cette dernière s'inquiète du poids de plus en plus important pris par la Chine dans la région. Moscou a longtemps regardé avec circonspection le pro-

jet chinois de Nouvelle Route de la Soie. Par ailleurs, le temps aidant, ceux qui ont connu l'Union Soviétique sont de moins en moins nombreux et l'attachement à l'ancienne mère-patrie s'en ressent d'autant plus. Mais les habitants de la région sont de plus en plus méfiants vis-à-vis d'une Chine considérée comme un prédateur, plus soucieux « d'arroser » les élites locales que de contribuer au développement du pays. Ici et là ont également éclaté des manifestations contre la politique chinoise au Xinjiang, alors que les gouvernements sont restés très discrets. Enfin de nouveaux présidents commencent à arriver au pouvoir. Shavkat Mirziyoyev dirige l'Ouz-

békistan depuis 2016. Outre un rapprochement avec la Russie, il a amorcé une politique de coopération avec les autres républiques d'Asie centrale pour lutter contre l'islamisme et l'implantation de Daesh, déjà présent en Afghanistan, dans la région et pour endiguer la pandémie du Covid-19. Il veut renforcer le secteur privé, favoriser les échanges avec l'Europe et les États-Unis et faire de son pays le leader régional, au détriment du Kazakhstan, ce que le nouvel homme fort d'Astana, le président Kassym-Jomart Tokaïev, élu en 2019, n'est pas prêt à accepter. ■

MARC SEVRIEN.

Les Faits majeurs

■ **Argentine.** – Et si la nationalisation d'entreprises en difficulté devenait une solution d'avenir ? Le président Alberto Fernandez montre en tout cas la voie ! Il a annoncé la semaine dernière son intention de nationaliser le céréalier Vicentin, quatrième exportateur agroalimentaire argentin, pour en faire une société mixte à 51 % de capital public et obvier une OPA par une société étrangère. Proche de la faillite, l'entreprise avait été déclarée en cessation de paiement en décembre, grevée d'une dette de 1,3 milliard de dollars.

■ **Corée du Sud.** – Le président Moon Jae-In a répondu favorablement à l'initiative lancée par Donald Trump d'organiser un « G7 élargi » à la Corée du Sud ainsi qu'à l'Australie, l'Inde, la Russie et le Brésil. Séoul, qui cherche à accroître son influence géopolitique sur le continent asiatique, caresse l'espoir d'intégrer à titre permanent le club des grandes puissances économiques. Selon le correspondant du Figaro, par ce geste, Moon Jae-In cherche aussi à soigner ses relations avec Trump, dont le soutien est nécessaire au rapprochement des deux Corées.

■ **Royaume-Uni.** – Le ministre d'État Michael Grove a confirmé vendredi 12 juin que Londres ne demanderait pas d'extension de la période de transition du Brexit, laquelle s'achèvera bien le 31 décembre 2020. En conséquence, les plénipotentiaires doivent hâter les discussions en vue de parvenir à un accord commercial qui régira les futures relations RU-UE, même si les chances d'aboutissement s'amenuisent. Le Royaume-Uni n'a pas d'autre choix que d'accélérer la mise en œuvre de l'accord progressif de retrait.

Voix étrangères

■ **Football américain.** La vérité se trouve dans les pages sportives, y compris au *New York Times*. Et la presse internationale se fait l'écho d'un débat dont elle ignorait tout, tant la discipline n'était jamais sortie des États-Unis.

L'institution la plus américaine qui soit lâche Trump. Le responsable de la Ligue Nationale de Football (américain), la puissante NFL, a en effet reconnu, le 5 juin, que la Ligue avait eu tort de ne pas écouter ses joueurs et annoncé qu'elle s'alignait sur le slogan : « *La vie des Noirs compte !* » « *Black Lives Matter !* ». Plusieurs commentateurs n'y croient pas, parce que la Ligue n'est pas allée jusqu'à prononcer le nom de celui par qui le scandale est arrivé, Colin Kaepernick, un célèbre *quarterback* (quart-arrière) du club de San Francisco qui, le 1^{er} septembre 2016, au

lieu d'être debout, la main sur le cœur, pendant l'hymne national au début d'un match, avait choisi de mettre un genou à terre. Obama lui avait trouvé des excuses, mais pas Trump qui, dès son élection, avait exigé que le joueur soit « viré ». Et il l'a été. Il n'a plus joué depuis trois ans. Aucun des 32 clubs du championnat n'a osé le reprendre. Kaepernick, qui affiche une coiffure afro, est un métis adopté par un couple blanc (d'où son nom). Une transaction financière est intervenue avec la NFL, l'an dernier, et il est devenu une des images de la marque Nike.

Depuis le 25 mai, tout a changé. Son geste est devenu viral ! Une majorité de joueurs – à 70% noirs – ont annoncé qu'ils s'agenouilleraient à la reprise de la saison, le 10 septembre prochain. Qui gagnera la 101^e finale (*superbowl*), le 6 février 2021 ? Nul ne le sait. Pas plus qu'on ne sait qui sera le prochain président des États-Unis. La hiérarchie du

football américain, dirigeants, entraîneurs, arbitres, est entièrement blanche et majoritairement acquise à Trump. Le public est mêlé, le plus authentiquement américain qui soit, le plus identitaire dans la mesure où un non-américain est incapable de comprendre ce qui se passe sur le terrain et donc la controverse qui aujourd'hui déchire ce sport.

Un autre célèbre *quarterback* – blanc – des « Saints » de La Nouvelle-Orléans, avait initialement pris le parti de Trump avant de se rétracter, le 4 juin, dans une lettre au président, où il lui écrit avoir compris que le geste de son collègue ne visait pas la bannière étoilée. C'était d'ailleurs un ancien béret vert qui avait conseillé à Kaepernick d'éviter de rester assis lors de l'hymne national (*La bannière étoilée*), ce qui était à coup sûr provocateur, et de mettre plutôt un genou à terre, ce qui était une marque de recueillement. Le public appréciera. Et les électeurs...YLM.

Juridique et politique, la crise américaine tire ses origines des structures raciales persistantes à travers les métamorphoses historiques.

Peaux noires, masques blancs

PAR YVES LA MARCK.

Des évolutions sont, sans conteste, intervenues depuis la guerre de Sécession (1861-1865), la reconnaissance des droits civiques (1964) et aujourd'hui. Pour autant, les deux mandats du premier président « noir », « métis » hors des États-Unis, et surtout non issu de l'esclavage, Barack Obama, n'ont pas produit la société « post-raciale » qu'il n'avait d'ailleurs jamais promise. S'il existe une classe moyenne noire, modérément ascendante, cela ne veut pas dire que le problème n'est plus que social, qu'il ne concerne plus que les inégalités devant la santé ou l'emploi. Il y a encore – plus que jamais – un problème culturel dans une société aussi communautarisée que celle des États-Unis, sans que personne d'ailleurs ne voit rien de mal dans le communautarisme, naturel aux yeux des Américains. Les lois sur la non-discrimination ou l'égalité des droits (1) visent bien des communautés distinctes, même si, théoriquement, elles ne sont plus séparées. La société d'outre-Atlantique est loin d'être « multiculturelle » car elle n'est pas mixte, surtout là où les métis sont considérés comme noirs. Blanc ou noir, il n'y a pas de milieu, ni de transgression de la « ligne » de couleur (*color line*).

Communautarisme et violence. Cette « ligne » est en effet dument inscrite dans le droit américain, même si c'était pour la rendre équitable. La formule « la loi et l'ordre » n'exprime pas une opposition ni même une complémentarité entre les deux termes, mais une complète identité. Ce n'est pas que l'ordre l'emporte sur la loi, c'est que la loi est sans appel. La police américaine jouit non seulement d'une « immunité qualifiée », mais elle sert un droit implacable, adossé à une politique pénale qui ne connaît nul aménagement, nulle indulgence, nul pardon. Reprocher l'absence d'empathie ou de compassion est hors sujet. Au-delà du préjugé racial, toute personne qui a quelque expérience des États-Unis sait ce qu'elle risque si elle est interpellée par un *cop* ou un shérif ! A cela s'est ajouté une formation des forces de sécurité à la guerre urbaine. Vraie dans les émeutes de 1967/1968, qui avaient fait plus de 200 morts et qui ont laissé jusqu'à nos jours une ville comme Détroit dévastée, cette orientation a été renforcée par la « guerre contre la drogue », avant d'être systématisée après le 11 septembre 2001. Les quelque 18 000 policiers sont devenus autant de corps paramilitaires dans une société hyper-armée (dans les statistiques sur



Donald Trump, le 1^{er} juin, joue la carte de la tension avec un discours musclé sur « la loi et l'ordre ».

les victimes de la police, il faut distinguer entre individus armés et non-armés : en 2019, sur 260 Africains-Américains tués par la police, seuls 29 n'étaient pas armés).

La grande différence entre les manifestations actuelles et celles des années 1960 ou 1990, c'est l'absence de morts, d'un côté comme de l'autre. Car chacun est conscient des risques encourus en vue de la présidentielle du 3 novembre. Dans les années 1960 et 1980, la violence avait servi les élections de Nixon et de Reagan. L'adoption en 1964 de la loi sur les droits civils et en 1965 de celle sur les droits de vote des noirs ont fait basculer les États du sud du camp démocrate au parti républicain. L'enjeu de la présente campagne électorale est de tester la solidité de la base du président Trump, majoritairement blanche. La stratégie de la candidate Hillary Clinton avait failli sur ce point. Le parti démocrate était trop assimilé à une addition hétéroclite de minorités qui ne fera jamais de majorité surtout dans les États-clés. Le candidat Joe Biden, qui faisait la course en queue, a dû sa survie politique au vote noir en Caroline du Sud, alors que le favori de la gauche libérale (au sens américain), Bernie Sanders, n'est pas parvenu à sortir de son milieu d'origine. L'option de Biden, crédité d'une avance de sept points dans le vote populaire (le découpage électoral étant favorable aux

républicains, comme l'a montré la défaite d'Hillary Clinton en dépit de trois millions de votes de plus que son adversaire), est de consolider cette alliance entre la gauche libérale blanche et les minorités de couleur, sans faire peur à la majorité blanche.

Un mouvement qui ne sert pas obligatoirement les démocrates. - La stratégie de Trump, en revanche, avait bien marché dans l'opposition à un pouvoir sortant qui, avec Obama, incarnait d'une certaine manière cette coalition des minorités. Son problème aujourd'hui est qu'il est lui-même le sortant. S'il est fragilisé, c'est plus en raison de l'économie, son argument principal, que de l'affaire Floyd. Le retour de la question raciale fait diversion. Que le mouvement de « *la vie des Noirs compte* » s'amplifie pendant l'été, que ressortent les revendications de réparations pour l'esclavage, que se propagent les propositions de dissolution des forces de police, et sa base se solidarise à nouveau autour de lui.

En outre, la situation dépasse les distinctions classiques entre républicains et démocrates et entre Nord et Sud. Les élections du 3 novembre renouvelleront la Chambre des Représentants, conquise il y a deux ans par les démocrates, le tiers du Sénat, et de nombreuses fonctions dans les États, les comtés, les villes, y compris de shérif et de procureur. Le cas Floyd est significatif, parce qu'il est survenu dans une des villes et un des États les plus progressistes des États-Unis : le Minnesota a été initialement peuplé par l'immigration scandinave, il accueille une proportion notable de réfugiés (somaliens, laotiens) et a développé des projets sociaux comme au Canada, dont il est frontalier. L'État et la ville sont des bastions démocrates comme Chicago, fief d'Obama. Comparativement, le « sud profond », le plus marqué par la sécession et la ségrégation, est resté calme. Il a même été moins touché par le coronavirus que les grandes métropoles du nord avec une surmortalité noire. ■

(1). Christopher Caldwell, commentateur de la droite conservatrice américaine, a relu l'histoire des États-Unis depuis les années soixante (*sixties*), à la lumière de la loi de 1964, dans un livre provocateur, publié en janvier 2020, sur lequel nous reviendrons : Christopher Caldwell, *The Age of Entitlement. America since the sixties (L'Ère des droits. L'Amérique depuis les années 1960)*, Simon & Schuster.

NB- Peau noire, masques blancs : dans cet ouvrage classique, daté de 1952, Frantz Fanon, médecin psychiatre, lui-même décédé dans un hôpital américain en 1961, n'entendait certes pas le mot « masque » dans sa version Covid.



DR. Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) *Le Terrible*, dans le goulet de Brest. Dernier né de la composante océanique de notre dissuasion, il est doté du nouveau missile balistique stratégique M51 (9 000 km de portée), qui équipe désormais toute notre flotte de SNLE.

« Il n'y a pas de souveraineté sans dissuasion »

Entretien avec l'amiral Michel Debray

Nous avons abordé, en début d'année, les questions de défense, en explorant les insuffisances et les fragilités de la récente loi de programmation militaire (1). Notre enquête se poursuit avec deux sujets où la vigilance s'impose : l'avenir de la dissuasion nucléaire, fondement de notre liberté, et l'urgence à mettre en chantier un second porte-avions, sans cesse différé de quinquennat en quinquennat. L'amiral Michel Debray, spécialiste de la dissuasion, a bien voulu répondre à nos questions.

Royaliste : Trente ans après la fin de la menace soviétique, où en est le concept français de dissuasion ?

Amiral Debray : Il ne faut pas évoquer la « menace soviétique » quand on parle de la genèse de la dissuasion française. En 1945, dans l'état où était la France, et après la défaite qu'elle avait subie en 1940, il était naturel de penser aux moyens de « ne plus jamais voir ça ». Les Allemands, vaincus en 1918, avaient reconstitué en 20 ans une force capable de défaire, en quelques semaines, la Pologne puis la France. Il était indispensable de réfléchir aux moyens d'interdire la répétition d'un tel scénario, et point n'était besoin d'imaginer une menace soviétique, la menace allemande était toujours imaginable. L'emploi en 1945 de l'arme nucléaire par les Américains et la capitulation presque immédiate du Japon révéla à ceux qui étaient responsables de la sécurité de notre pays qu'il y avait un devoir à se doter de tels moyens d'éviter à l'avenir (on peut toujours rêver) le recours aux forces armées telles qu'on venait de les connaître pour régler les différends. Bien sûr, le jeu des Américains était de

tout faire pour accentuer leur propre supériorité sur le monde dit « libre », tout en restant les seuls détenteurs de l'arme de destruction massive. Et je te grossis la « menace soviétique », et je te noircis le tableau (non sans raison, bien sûr) de la subversion communiste, et j'essaie de susciter la création d'une Communauté européenne de défense (la célèbre C.E.D.), au sein de laquelle reparaîtrait une armée allemande ! Les Français qui, au milieu de tout cela, ont conservé la tête assez froide pour se préoccuper néanmoins de doter notre pays d'un moyen de dissuasion national ont droit à tout notre respect et à notre reconnaissance. Et c'est limiter leur mérite que de laisser penser que les armes dont nous sommes finalement dotés, et la doctrine de leur « usage » (qui n'est pas leur « emploi ») ont été conçues et mises au point en raison de la « menace soviétique ». Des questions aussi importantes et aussi complexes ne se règlent pas en une seule fois, et, au cours des années, la vie du monde modifie le poids relatif des facteurs à prendre en compte. Ainsi, sous la IV^e République, certains liens ont-

ils été tissés, ce que l'on a pu regretter plus tard, avec Israël. Mais c'est à une époque où le Rideau de fer existait encore bel et bien que le général Ailleret a posément déclaré que les armes françaises pouvaient être utilisées « tous azimuts ». Le concept français a alors été formulé clairement, et ceux qui avaient besoin de le connaître ont bien compris.

La modernisation de la force stratégique prévue par la nouvelle Loi de programmation militaire sécurise-t-elle notre dissuasion, dans un contexte où la Russie, notamment, déclare multiplier les percées technologiques ?

Vous pensez bien que tout l'argent consacré, au fil du temps, à nos moyens de dissuasion n'a qu'une raison d'être, c'est le maintien de leur crédibilité, qu'il s'agisse des armes elles-mêmes, de leur moyen de transport, aérien ou naval (pas forcément sous-marin, aujourd'hui), ou bien entendu de l'efficacité et de la fiabilité du système de transmission de l'ordre éventuel. Bien que n'ayant personnellement plus rien à voir avec tout cela depuis

bien longtemps, je n'ai aucun doute sur la nécessité des efforts entrepris ni sur leur succès. Quant aux percées technologiques des Russes, elles correspondent à celles des Américains et des Chinois, mais les armes qui en bénéficieront éventuellement ne sont pas toutes des armes de dissuasion : il peut s'agir d'armes d'un combat nucléaire, auquel peuvent peut-être rêver des Chinois, des Américains ou des Russes, alors que nous ne préparons pas une guerre nucléaire, mais les moyens qu'il n'y ait pas de guerre, en menaçant ceux qui y penseraient contre nous de dommages insupportables.

L'abandon de la composante terrestre reste-t-il pertinent ?

Vous me posez là une question « de café du commerce ». Je ne suis plus qu'un citoyen avec un passé militaire, au cours duquel j'ai vu les armes nucléaires françaises portées par les Mirage IV, puis par des Mirage III, des Jaguar, des Étendard, des Super-Étendard, enfin des Rafale, cependant que, très tôt, on en mettait sur des sous-marins (depuis 1972 sans interruption), puis navigant sur des porte-avions d'où des avions étaient censés les envoyer sur leurs objectifs. La « composante terrestre » a joué son rôle quand il l'a fallu, sa seule existence obligeant un éventuel adversaire, assez fou pour le faire, à marquer plus que clairement sa volonté de nuire, alors même qu'à l'époque, dans l'impossibilité où il se trouvait de tout détruire d'un coup, il s'exposait justement à recevoir la sanction de son geste. Pour quelles raisons a-t-il semblé possible de ne plus entretenir cette capacité que nous avions, je l'ignore, mais la décision prise ne me semble pas contraire à notre vision « française » de la dissuasion, qui je le répète consiste à avertir quiconque que s'il s'attaque à nos intérêts vitaux, il subira des dommages insupportables pour lui, quel qu'il soit.

Que penser des déclarations présidentielles devant l'École de guerre ?

Je ne dispose pas du texte complet de ce qu'a dit le Président devant l'École de guerre, mais ce que l'on m'en a rapporté me donne l'impression que, d'un côté, il sait très bien quelle place tient dans notre défense nationale la dissuasion nucléaire et quelle responsabilité est la sienne dans ce domaine fondamental, mais que, d'un autre côté, il pense tellement qu'il faut être « européen » (il ne peut pas prononcer le mot « France » sans s'arranger dans les cinq mots qui suivent pour placer l'adjectif « européen ») qu'il faut certainement l'encourager à se soucier de la souveraineté française plus qu'il ne semble le faire.

La loi de programmation militaire assure-t-elle l'avenir de la dissuasion ?

La programmation militaire doit avant tout assurer l'avenir de la dissuasion. Il n'y a pas de souveraineté, dans le monde d'aujourd'hui, sans une dissuasion, « du



Vice amiral, Michel Debray a commandé, dans les années 1980, le porte-avions Foch, puis l'aviation embarquée et le groupe des porte-avions.

faible au fort » dans notre cas, crédible. Cette crédibilité a un prix, il faut accepter de le payer, mais il faut aussi, par ailleurs, avoir une politique de nation souveraine et maîtresse de son destin. Et il faut voir le monde tel qu'il est, composé de nations qui n'ont aucune raison de se soucier de notre sécurité, et qui même bien souvent ne rêvent que de l'écorner, pour rester dans des termes lénifiants. J'ignore si la trilogie « Dissuader, Intervenir, Défendre » est toujours en vigueur dans le vocabulaire militaire français, mais ce sont bien là les trois missions des armées françaises et il faut bien qu'elles en aient les moyens. L'enjeu avec les lois de programmation, c'est qu'elles donnent le temps aux financiers de revoir leurs copies avant la fin du terme initialement fixé. Nous verrons ce que deviendra l'actuelle lorsqu'on aura épongé les effets de la « pandémie » en cours, mais rien n'incite à l'optimisme.

Quelle est votre appréciation des perspectives tracées pour la Marine ?

Là encore je dois vous rappeler que j'ai quitté le service voici bien longtemps et je vous souhaite de rencontrer des marins bien plus jeunes que moi et encore en activité. Il me semble que la situation de la Marine est bien perçue par les autorités dont elle dépend, elle est très présente dans toute la vie nationale et internationale de la France. Je regrette, bien sûr, que sa taille actuelle me semble un peu en-dessous de ce qui serait souhaitable, mais j'observe que les armées de terre et de l'air sont loin d'être à la fête, alors qu'elles ont aussi de lourdes missions à remplir. Pour la Marine en tout cas j'observe que les programmes de constructions neuves sont intelligents quant aux types de navires prévus, mais j'insisterais si l'on me demandait mon avis sur l'importance d'avoir un deuxième porte-avions, quitte, comme nous l'avons pratiqué à la fin du vingtième siècle, à n'en armer qu'un à sa capacité maximale en

permanence. Ce serait quand même mieux que d'en avoir un seul, obligé régulièrement à des arrêts techniques, ce qui n'a rien de militaire. ■

Propos recueillis par Eric Cézembre.

(1) Voir *Royaliste* n°1181 du 13 janvier 2020.

Deux porte-avions pour la France : une urgence

Pourquoi un porte-avions ? La guerre navale est cruelle : qui n'est pas fort sur l'eau, sous l'eau, et au-dessus de l'eau est vite balayé par un adversaire sérieux. Les deux navires cruciaux sont donc le porte-avions et le sous-marin nucléaire, sans lesquels on n'a qu'une marine de troisième rang, inapte à jouer un autre rôle que celui d'appoint dans une coalition. En outre, notre dissuasion est fondée sur le sous-marin lanceur d'engins. Nous ne pouvons laisser un ennemi potentiel maître des mers et libre de lui donner la chasse. Le porte-avions, associé au sous-marin d'attaque, maîtrise une « bulle » de plusieurs centaines de milles et représente un outil irremplaçable de projection. Ajoutons que les avions embarqués emportent le missile Air-sol moyenne portée, et participent directement à la dissuasion nucléaire. La France a donc besoin d'un modèle de marine compact mais complet.

Pourquoi deux porte-avions ? Un grand bâtiment a besoin d'une période d'immobilisation longue, tous les sept ans environ, tant pour l'entretien de l'existant (et, dans le cas du Charles-de-Gaulle, pour le rechargement du combustible nucléaire) que pour l'installation d'équipements plus modernes. Pendant ce temps, nous sommes sans porte-avions opérationnel, et le groupe aérien doit aller s'entraîner aux États-Unis et sur les porte-avions américains. En réalité, la situation actuelle ne convient qu'à condition d'exclure l'hypothèse du combat de haute intensité, où tout navire ou avion engagé est susceptible d'être perdu. Irions-nous risquer notre unique porte-avions en mer de Chine méridionale ? Or, les enjeux de la zone indopacifique seront cruciaux, et déjà la zone économique exclusive de Nouvelle-Calédonie fait l'objet de violations répétées qui dépassent le simple braconnage. La Polynésie française et la Réunion suivront. Sommes-nous vraiment préparés à protéger des concitoyens qui ont choisi démocratiquement d'être Français ? La guerre du Pacifique a montré que seule une marine peut le faire.

Pourquoi deux porte-avions modernes ?

Le futur bâtiment devra, pour embarquer l'avion de combat futur et ses drones, être nettement plus massif que le Charles-de-Gaulle. Il faudra donc, pour les raisons indiquées plus haut, deux navires neufs, dont le second serait d'ailleurs moins coûteux.

Le temps de la décision. Est-il nécessaire d'attendre la fin de l'actuelle loi de programmation militaire, dont nous avons récemment souligné les insuffisances ? La commande du futur porte-aéronefs pourrait être un des points forts d'un plan de relance. Encore faut-il que nos partenaires européens ne fassent pas du renoncement à notre indépendance militaire le prix à payer pour leur solidarité économique. ■

ERIC CEZEMBRE.

Congo belge : douloureuses mémoires



Soixante ans après l'indépendance du Congo belge, le débat sur la colonisation et sur la décolonisation ratée demeure vif en Belgique.

Éminent homme de radio et reporter intrépide, Luc Beyer de Ryke n'hésitait jamais à s'emparer de sujets brûlants. En témoignent les deux livres (1) qu'il a consacrés à la Collaboration en Belgique, et cette dernière enquête sur la colonisation belge que la mort ne lui permit pas de terminer. Le travail de Luc fut repris par sa compagne, Françoise Germain-Robin, elle aussi excellente journaliste qui n'ignore rien des problèmes généraux de la décolonisation.

Dans son introduction au livre (2), Françoise Germain-Robin écrit très justement que la mémoire congolaise travaille les Belges de la

même manière que les Français sont travaillés par leur mémoire algérienne. Mêmes accusations de cruauté lancées par les anciens colonisés, mêmes souvenirs douloureux chez les rapatriés, mêmes difficultés à confronter des mémoires distinctes mais jamais séparées.

Bien entendu, l'histoire coloniale belge a ses spécificités. La principale, qui envenime le conflit mémoriel, concerne « l'État indépendant du Congo » créé en 1885 à l'initiative du roi des Belges, qui fut autorisé par le Parlement à devenir le souverain de cette possession personnelle. Sur cet immense et très riche territoire –

de 2,3 millions de km² – les colons exploitèrent les populations indigènes avec une dureté banale à l'époque et parfois avec une cruauté qui indignait les observateurs étrangers.

Léopold II était-il au courant de ces atrocités ? Virulente sur ce point, la dispute trouve ses prolongements sur deux autres conflits : l'un sur le bilan de la colonisation « normale » qui commence en 1908 lorsque le Parlement belge vote l'annexion de « l'État indépendant » et qui se termine avec l'indépendance, le 30 juin 1960 ; l'autre sur les déconvenues d'une décolonisation marquée par l'assassinat de Patrice Lumumba, par la tentative de sécession du Katanga, sous l'égide de Moïse Tshombé, puis par la dictature de Mobutu. Dans quel état les Belges ont-ils laissé le pays ? Sont-ils responsables des échecs d'un État qu'ils n'ont d'ailleurs jamais complètement quittés ?

Luc Beyer de Ryke et Françoise Germain-Robin donnent la parole à de nombreux témoins belges et congolais, toujours significatifs, parfois emblématiques. Fille de cadres moyens, Marie-Christine De Greef a été prise en otage avec ses parents par les rebelles Simbas en 1964 puis elle a vécu des jours heureux à Kinshasa jusqu'à la zaïrianisation décrétée par Mobutu.

L'ancien ambassadeur Robert Devriese célèbre l'œuvre de la Belgique au Congo et souligne que Léopold II a libéré le pays du trafic d'esclaves et des guerres tribales. En contrepoint, Déo Namujimbo, journaliste congolais exilé en France, explique que le roi colonisateur avait imposé un nouveau système d'esclavage et qu'après 1908 les Belges ont maintenu un système de violence, tout en diffusant la langue et la culture française dont il a pleinement bénéficié. Justine Kasavubu, fille d'un des premiers militants indépendantistes devenu le premier président du Congo, évoque la rivalité entre son père, fédéraliste, et Patrice Lumumba, unitariste, puis son propre combat contre Mobutu.

L'histoire défile, au fil de ces mémoires antagonistes qui, parfois, se recoupent, tandis qu'on se dispute autour de l'Africa Museum bruxellois. Un jour, les mémoires partagées deviendront des mémoires réconciliées. Le livre de Luc et Françoise est composé à la lumière de cette espérance. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Luc Beyer de Ryke, *La Belgique et ses démons*, Éditions Mols, 2011 ; *Ils avaient leurs raisons*, même éditeur, 2016.

(2). Luc Beyer de Ryke, Françoise Germain-Robin, *Congo. Mémoires à vif*, Éditions Mols, 2019.

Dans les revues

■ **Revue *Projet* n° 374, février-mars 2020 - Le vrai pouvoir des maires.** – (www.revue-projet.com). La revue du Centre de recherche et d'action sociale (Ceras), créée par des jésuites en 1903, publie, avant l'élection présidentielle de 2022, une série de six dossiers sur les fondements de la démocratie. « *L'échelle municipale est-elle à privilégier pour oxygéner l'action publique ?* » Cette interrogation sert de fil conducteur aux articles courts mais denses de sa dernière livraison. Elle dépasse la double actualité du rôle des maires dans le déconfinement et des élections municipales du 28 juin.

« *Le maire n'a pas d'ordre à recevoir d'un gouvernement* » assène un élu nordiste avant de rappeler qu'il est tenu d'obéir à des codes et de prendre les mesures qu'édictent les textes. Cette évidence l'oblige à

« *pallier un déficit de l'État* », qui établit un « *rapport de force* » avec le ministre de l'Intérieur. Cette carence peut même contraindre à attaquer l'État en justice, pour « *inaction climatique* », par exemple

S'il doit assumer ses responsabilités d'élu politique, le maire doit aussi « *rendre des comptes et responsabiliser les citoyens* » en leur donnant « *des éléments de lecture permettant de comprendre ses choix* ». Car, aujourd'hui, les exigences de démocratie directe sont fortes. Des expérimentations montrent qu'elles peuvent être satisfaites. Mais cette participation accrue ne va pas sans contradiction. « *Faut-il choisir entre les temps du débat démocratique et celui de l'urgence climatique ?* » s'interroge l'habitante d'une commune dont le quart des habitants ont participé aux décisions sous la dernière mandature.

Certains voient dans la revendication de démocratie directe des

Gilets jaunes un signe des « *poussées actuelles de délocalisation de la politique* » et « *d'une propension de la société civile à réinvestir la politique locale* ». *L'association Tous élus*, est passée à l'action de manière méthodique, avec des listes répondant à un mot d'ordre : « *décider à plusieurs en utilisant les outils de la sociocratie* ».

Les effets de ces initiatives risquent cependant de se limiter à des enjeux de proximité. Les élections municipales sont en effet aussi celle des conseillers communautaires qui siègent dans les instances intercommunales. « *L'intercommunalité peut signifier des choses très différentes selon la taille des communes* ». Pour les élus des plus petites, elle est une menace, sentiment renforcé par un mode de fonctionnement reposant sur le consensus, lequel « *rend invisible les plus pauvres [...], les prive de leur capacité à se faire représenter* ». Cet apolitisme au service

d'une « *idéologie libérale* » priverait le maire des moyens d'être « *le garant de la fraternité sur son territoire* » alors que s'accroissent les inégalités territoriales.

Ces inégalités, les métropoles avaient pour objectif de les réduire. Décriées pour leur opacité, elles permettent pourtant « *de rationaliser les services et d'organiser les solidarités* ». Un « *bicaméralisme métropolitain* » – avec un conseil élu au suffrage universel direct et un sénat des communes, à l'image de ce qui se fait dans des systèmes fédéraux – favoriserait un pilotage plus démocratique des métropoles. Cette idée n'est pas dans l'air du temps. Elle exigerait un plus grand nombre d'élus et semble aller à l'encontre des revendications de démocratie participative. Mais il n'est pas interdit « *de réfléchir à des réformes pour la démocratie représentative tout en étant ambitieux sur la démocratie participative* ».



par Gérard Leclerc

Albert Camus, toujours présent

Il n'est pas trop tard pour honorer le soixantième anniversaire de la mort accidentelle d'Albert Camus (4 janvier 1960). Je garde de l'événement un souvenir très précis, parce que l'auteur de *L'Étranger* fut familier à toutes mes années de jeunesse. Ce n'était pas seulement à cause de son engagement politique, au demeurant singulier, dans le drame algérien. L'écrivain se signalait par son originalité, et le penseur se détachait par l'éloignement qu'il avait pris à l'égard de l'*intelligentsia* de gauche à laquelle il semblait appartenir pour l'éternité. Sa dispute avec Sartre, dont il avait été l'ami, l'excommunication dont il avait été l'objet dans *Les Temps modernes* à la suite de la publication de son principal essai *L'Homme révolté* (1), le plaçaient au cœur de la controverse à propos de l'Union soviétique et du régime stalinien. Simone de Beauvoir, dans ses *Mémoires* (2), a retracé brièvement ce qui s'était passé : « Sartre depuis 1940 avait travaillé à répudier l'idéalisme, à s'arracher à son individualisme originel, à vivre l'Histoire ; proche du marxisme, il souhaitait une alliance avec les communistes. Camus luttait pour de grands principes et c'est ainsi qu'il s'était laissé prendre aux fumées de Gary Davis ; il refusait en général de participer aux démarches précises dans lesquelles Sartre s'engageait. Alors que Sartre croyait à la vérité du socialisme, Camus défendait de plus en plus résolument les valeurs bourgeoises ; il s'y ralliera dans *L'Homme révolté*. » Cette façon d'arranger les choses ne rend vraiment pas compte de l'itinéraire et de la pensée d'Albert Camus.

L'Homme révolté ne ressemble en rien à un bréviaire des valeurs bourgeoises. S'il trouve des points de rencontre avec le libéralisme dans la dénonciation du totalitarisme, c'est à partir de tout autres prémisses. C'est bien la révolte qui est à son point de départ, et c'est elle qui se trouve encore à son point d'arrivée, mais entretemps la révolution qui était partie d'elle s'était fourvoyée dans le pur nihilisme : « La révolution absolue supposait en effet l'absolue plasticité de la nature humaine, sa réduction possible à l'état de force historique. Mais la révolte est, dans l'homme, le refus d'être traité en chose et d'être réduit à la simple histoire. Elle est l'affirmation d'une nature commune à tous les hommes, qui échappe au monde de la puissance. » Le vocabulaire est intéressant à observer. Camus s'éloigne de l'existentialisme, en se réclamant de la notion de nature humaine. Pour Sartre, l'existence est liberté absolue qui exclut toute permanence de nature. Mais s'il n'y a plus de nature, la liberté s'exerce dans le vide et en dehors de tout horizon des fins. Cette conception n'a rien à voir avec on ne sait quel conformisme bourgeois, car c'est la révolte qui défie l'inhumanité de la révolution : « La révolution triomphante doit faire la preuve par ses polices, ses procès et ses excommunications, qu'il n'y a pas de nature humaine. La révolte humiliée, par ses contradictions, ses souffrances, ses défaites renouvelées et sa fierté inlassable doit donner son contenu de douleur et d'espoir à cette nature. » Camus précise encore : « La révolution pour être créatrice ne peut se passer d'une règle, morale ou métaphysique qui équilibre le délire historique. »

Ses adversaires ont reproché à l'écrivain de se conduire en amateur, notamment dans le domaine de la philosophie

dont Sartre aurait été le champion et dans sa documentation « de seconde main ». Mais l'intéressé ne se voulait pas philosophe. Sartre ne se trompait pas d'ailleurs dans le message bienveillant qu'il adressera à son adversaire au moment de sa mort. L'auteur du *Mythe de Sisyphe* appartenait à l'espèce si française des moralistes, celle qu'admirait si fort Frédéric Nietzsche. Et cela ne le rend nullement inférieur aux philosophes, surtout lorsqu'ils dérapent dans la sophistique. Par ailleurs, lorsqu'on lit les pages que le moraliste consacre à la généalogie du système soviétique, on se persuade que sa documentation est de premier ordre.

Mais peut-être est-il nécessaire d'approfondir ce qui est au cœur de la pensée de ce méditerranéen si attaché à la lumière de son Algérie natale. Apparemment, il y a une contradiction entre l'écrivain qui décrit la splendeur de Tipaza et le metteur en scène qui adapte pour le théâtre *Les Possédés* de Dostoïevski. Peut-il y avoir un compromis entre « la pensée du midi » et cette exploration de l'homme souterrain, sans doute supérieure à celle de Nietzsche ? Mais il ne faut pas oublier que la tragédie est partie prenante, voire essentielle, de l'hellénisme, qui appartient bien à la Méditerranée. Et si, au terme de *L'Homme révolté*, c'est encore la pensée du midi qui s'impose, c'est en tant qu'éloge de la mesure face à la démesure. Ainsi que l'écrit Thierry Fabre, critique qui a bien analysé la notion, « elle n'est en rien une pensée tiède. Elle cherche au contraire à midi, moment de haute lumière, un équilibre fait de tensions entre des pôles contradictoires ». Le nom de Dostoïevski est en effet capital. Sartre pouvait reprocher à Camus de ne comprendre ni Hegel, ni Heidegger. Mais ce n'était pas son problème. La connaissance intime de la nature humaine le conduisait directement aux *Possédés* et aux *Frères Karamazoff*. De là sa profondeur.

Il faut aussi reconnaître sa pleine originalité au moraliste. Contrairement aux préjugés habituels, il n'appartient nullement au courant de l'existentialisme athée. Sur ce point on peut faire confiance à un de ceux qui lui furent les plus proches, Jean Grenier : « Il est impossible de nier qu'il fut un incroyant décidé. Quand il disait : "Je ne crois pas en Dieu, mais je ne suis pas athée pour autant – et d'accord avec Benjamin Constant – je trouve à l'irréligion quelque chose de vulgaire et d'usé", il visait l'antichléricisme. Et c'est vrai qu'il n'était pas athée : il était plutôt antithéiste. Un Dieu tout puissant, s'il avait existé eût été impardonnable de permettre ce mal sans mesure qui submerge le monde créé par lui et qui sans lui ne durerait pas. » (3). Indépendamment du choix métaphysique, il y a la farouche indépendance de celui qui ne se reconnaît pas dans une certaine tradition républicaine. Il exprime une souveraine horreur à l'égard de l'exécution de Louis XVI. C'est ce Camus-là qui nous demeure fraternel et qu'il convient sans cesse de redécouvrir. ■

(1). Albert Camus, *L'Homme révolté*, Gallimard, NRF, 1951. Republié dans la collection Folio Essais en 1985.

(2). Simone de Beauvoir, *La Force des choses*, Gallimard, NRF, 1963.

(3). Jean Grenier, Albert Camus - *Souvenirs*, Gallimard, NRF, 1968.

Sida : quels espoirs pour demain ?

Alors que 38 millions de personnes vivent avec le virus du sida dans le monde, les chances de traiter la maladie augmentent à mesure que les recherches progressent. Un espoir inestimable pour toutes les personnes atteintes du virus et pour leurs proches.

Depuis 35 ans, 78 millions de personnes ont été infectées par le virus du sida et 35 millions en sont mortes. De plus, 38 millions étaient déclarées séropositives en 2018 et 40 % (1) ignorent qu'elles sont malades. Rajoutons que le nombre de malades tend à décroître dans plusieurs pays. Entre 2017 et 2018, la France a enregistré une baisse de 7 % (2) des contaminations, passant à 6 200 nouveaux malades découverts. Au Mozambique, où plus de 13 % des 15-49 ans sont séropositifs au VIH (3), la situation tend aussi à s'améliorer. En effet, alors qu'en 2007, ce pays avait enregistré un pic de mortalité de 71 000 personnes, son Conseil national de lutte contre le Sida a déclaré, début juin, que ce taux était passé à 51 000 morts.

Toutefois, la crise sanitaire du Covid laisse craindre un bond de la mortalité en 2020-2022, selon le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONU-Sida). L'ONUSIDA n'a en effet pas caché son inquiétude dans la mesure où la crise actuelle pourrait fortement perturber l'approvisionnement et l'accès aux médicaments antirétroviraux des malades, notamment en Afrique. Au total, ce sont 500 000 morts (4) supplémentaires qui pourraient s'accumuler. Un constat que fait aussi l'OMS.

Malgré tout, de façon générale, les espoirs sont grands de voir un jour la maladie terrassée. Outre les nombreuses campagnes de prévention (au moins dans les pays occidentaux), la recherche avance pas à pas et offre plutôt de bonnes perspectives pour l'avenir.

Enfin la guérison totale. Tout d'abord, deux cas de guérison complètes ont pour l'heure été observés dans le monde. Le premier, surnommé « le patient de Berlin » a été reconnu il y a dix ans. Le second, surnommé « le patient de Londres », est en rémission depuis plus de trente mois. Ce dernier a été déclaré guéri par l'équipe du professeur Ravindra Gupta (de l'université de Cambridge) en mars 2020 (5) : « *Nous suggérons que nos résultats représentent une guérison du VIH.* »

Ces malades ont bénéficié d'une greffe de cellules-souches. Le point important à souligner est que, dans les deux cas, les donneurs étaient porteurs d'une mutation génétique très rare, le CCR5, qui les rendait quasiment immunisés au VIH. En conséquence, les scientifiques précisent que ces deux cas restent pour l'instant exceptionnels car Timothy Ray Brown (« patient de Berlin ») et Adam Castillejo (« pa-



DR. / Photo Jammont28

tient de Londres ») étaient atteints d'une leucémie chronique et d'un cancer du sang, deux maladies qui nécessitaient une transplantation de cellules-souches. Celle-ci n'est pas sans risques, comme le précise le professeur Gupta : « *Il faut mettre en balance le taux de mortalité de 10 % pour une transplantation de cellules souches et le risque de mort si on ne fait rien.* » Et d'ajouter : « *Il est important de prendre en compte le fait que ce traitement curatif est à haut risque, il ne doit être utilisé qu'en dernier recours chez des patients infectés par le VIH et qui ont également des tumeurs malignes hématologiques potentiellement mortelles.* » (6).

Un traitement préventif ? Ce traitement est donc loin d'être adapté à tous les malades mais représente une réelle piste de recherche. Un autre espoir réside aussi dans le résultat d'un grand essai mené sur 4 500 personnes dans sept pays (dont les États-Unis, le Brésil, la Thaïlande, l'Afrique du Sud) depuis 2016. Un anti-rétroviral injectable tous les deux mois, le cabotegravir, a été administré à des personnes non infectées mais exposées, ce qui les aurait empêchées de contracter le virus, d'après les Instituts américains de santé (7). L'objectif de cette enquête est de proposer un traitement préventif alternatif au seul remède qui existe actuellement sur le marché et qui nécessite une prise quotidienne : la PrEP (prophylaxie pré-exposition), des marques Truvada et Descovy

aux États-Unis. La conclusion de l'essai tend à prouver que le cabotegravir injecté tous les deux mois affiche une efficacité supérieure de 69 % par rapport au PrEP quotidien.

Évidemment, si ces deux pistes poussent à l'optimisme, la prévention, la communication et la prudence restent les moyens les plus sûrs pour se prémunir du virus. ■

INDIANA SULLIVAN.

(1). Quelques chiffres sur le dépistage et la mise sous traitement du VIH dans le monde : <https://www.sida-info-service.org/quelques-chiffres-sur-le-depistage/>.

(2). VIH : en France, une baisse de 7 % des contaminations au virus du sida : <https://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/30405-VIH-France-baisse-7-contaminations-virus-sida>


(3). Médecins sans frontières, rapport international d'activités 2018, Mozambique : <https://www.msf.org/fr/rapport-international-dactivit%C3%A9s-2018/mozambique>

(4). Le nombre de morts du sida peut doubler en Afrique subsaharienne à cause du coronavirus, selon l'ONU, *Ouest-France* : <https://www.ouest-france.fr/sante/sida/le-nombre-de-morts-du-sida-peut-doubler-en-afrique-subsaharienne-cause-du-coronavirus-selon-l-onu-6838907>

(5). Sida : deuxième cas mondial de guérison complète, *Les Echos*, 10 mars 2020 : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/sida-deuxieme-cas-mondial-de-guerison-complexe-1183850>

(6). Sida : un deuxième patient guéri grâce à une greffe de cellules souches, *Pourquoi Docteur* : <https://www.pourquoidocteur.fr/Mieux-Vivre/31759-Sida-patient-gueri-grace-greffe-cellules-souches>

(7). Avancée dans la prévention contre le VIH, une injection tous les deux mois est efficace, *Le Journal de Montréal* : <https://www.journalde-montreal.com/2020/05/18/avancee-dans-la-prevention-contre-le-vih-une-injection-tous-les-deux-mois-est-efficace>



Aimé Richardt
MONTALEMBERT
L'inventeur de la démocratie chrétienne

Aimé Richardt, *Montalembert, l'inventeur de la démocratie chrétienne*, Artège, 2020.

Nos lecteurs ont la parole

La fin du confinement déplace l'attention de nos lecteurs vers d'autres sujets que la crise sanitaire au sens strict. Ils s'interrogent maintenant sur les mesures structurelles à prendre pour prévenir de nouvelles pandémies et conjurer le risque d'une crise économique de grande ampleur, ce qui renvoie très largement aux analyses et propositions présentées dans nos deux précédents numéros. Et la nouvelle maquette de *Royaliste*, ainsi que nos débats internes autour des questions de « démocratie participative » ne les laissent évidemment pas indifférents. Voici quelques lettres choisies sur ces thèmes.

■ **Le coût des délocalisations.** Du Béarn, cette lettre d'un syndicaliste engagé, parmi nos lecteurs les plus attentifs, qui nous fait part de réflexions judicieuses sur les coûts cachés des délocalisations pour les consommateurs, mais aussi pour les États :

Chers amis, ce petit mot pour vous faire part de quelques réflexions sur les concepts de délocalisation et de relocalisation.

Un débat existe sur la relocalisation. La mondialisation a permis une consommation à des prix très bas. Il est souvent affirmé que fabriquer en France ou en Europe serait difficilement supportable pour les ménages, notamment les plus démunis. C'est sans aucun doute vrai et repose la question du pouvoir d'achat et du niveau des rémunérations et des revenus de beaucoup de nos concitoyens.

Cependant, une remarque importante. Certes, les produits importés sont souvent moins chers à la production, en oubliant cependant le coût carbone du transport. Mais, le sont-ils vraiment à la vente aux particuliers ? En réalité, pour beaucoup de ces produits un effet d'aubaine et d'enrichissement coupable biaise l'analyse. La délocalisation a souvent permis de faire beaucoup d'affaires avec des bénéfices énormes.

Un exemple, parmi beaucoup d'autres : les lunettes. On sait qu'une monture de lunette fabriquée à l'étranger revient à 10 € environ, pour être vendue entre 100 et 200 €, voire plus chez les opticiens français. Les marges des intermédiaires et des commerçants sont pharamineuses. Rien n'empêcherait de facturer le même prix chez les opticiens



pour des montures fabriquées en France pour le double, soit 20 € au lieu de 10 €, ou même pour le triple.

Ce n'est qu'un exemple connu, et largement, que l'on doit pouvoir dupliquer aisément dans beaucoup d'autres domaines. Cet aspect doit être, lui aussi, soulevé dans le débat sur la relocalisation.

J'espère ainsi participer à notre réflexion commune pour un après.

J.J.B.

■ **Notre nouvelle maquette.** – Un ami universitaire regrette la disparition de la fleur de lys en tête de notre journal et s'étonne de la maxime qui orne son titre. Qu'il se rassure : l'absence de notre signe de ralliement n'est que provisoire. Le symbole qu'a adopté la NAR, il y a maintenant près de 40 ans, a fait son temps, comme notre ancienne maquette, et il nous faut imaginer un emblème qui corresponde mieux à ce que nous sommes réellement aujourd'hui. Nous en reparlerons prochainement à nos lecteurs. Quant à la maxime, elle fait débat, ce qui est tout à fait normal et ce débat n'est pas clos.

Chers royalistes,

Lié à la Nouvelle Action Royaliste depuis plus de trois décennies, et avec quelques textes publiés tant dans *Royaliste* que sur le blog de Bertrand Renouvin (ce dont je lui suis très reconnaissant), je me permets de vous écrire quelques mots au sujet de la nouvelle maquette de notre bi-mensuel préféré.

J'avoue être un tantinet, non pas dépité, le mot serait bien trop fort, mais disons plus simplement étonné de la nouvelle monture du journal. Passe le fait de la disparition de toute référence symbolique à la tradition monarchique (ou plus précisément royaliste) ; quid en effet de la pluriséculaire fleur de lys, peu importe sa cou-

leur ? C'est surtout la maxime placée en tête – « *La Nation, la Loi, le Roi* » – qui me paraît un peu surprenante.

Je sais et j'en accepte pleinement le fond, qui résume parfaitement la mise en place et les enjeux d'une monarchie constitutionnelle, de fait à compter du printemps 1789, de droit à partir de la constitution du 3 septembre 1791. Ce qui me gêne un brin est que cette formule est directement inspirée par l'abbé Sieyès (reprise par Mirabeau avant son retournement en faveur du roi, disons un retour d'intelligence...), dont on ne peut pas dire qu'il a été le révolutionnaire le plus favorable au maintien des prérogatives royales au début de la Révolution. Et je ne rappelle pas son parcours tortueux pendant les dix années de l'exercice révolutionnaire et celles des débuts du régime bonapartiste puis napoléonien. La Restauration ne s'y était pas trompé en exilant la « taupe de la Révolution » (dixit Robespierre himself). Il est vrai que l'homme avait fini par se montrer favorable au bicamérisme, au point de le rendre sympathique ?...

Oserais-je préférer la position de la Société des Amis de la constitution monarchique, plus connus sous le nom de monarchiens : « Libres et fidèles » !

Merci de votre attention et surtout prenez soin de vous !

Bien cordialement.

E.W.

■ **À propos des assemblées locales délibératives.** La motion sur la participation, qui sera discutée lors de notre prochain congrès (cf. *Royaliste* n°1177 du 18 novembre 2019) soulève des questions intéressantes. Ainsi, cette lettre d'un de nos amis franc-comtois, qui évoque la forme à donner aux assemblées délibératives pour favoriser la

participation des citoyens aux décisions locales. Si la référence à la constitution de l'an I nous fait un peu froncer les sourcils (à lui aussi, d'ailleurs !) et si la maille départementale n'est peut-être pas toujours la plus adaptée, ses intuitions sont justes.

Si celles-ci sont composées de volontaires, elles deviendront vite le pré carré d'une minorité d'activistes et/ou d'intellectuels, avec tous les dangers que cela représente pour le bien commun et général (la majorité de la population ne souhaite pas participer à des réunions qui prennent du temps sur les soirées, ou week-end).

À mon humble avis, elles doivent être encadrées par le système représentatif. Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle de la Constitution de l'An I (je sais, cela peut paraître assez bizarre pour un royaliste de proposer ça !). Ce que proposait cette Constitution : un délégué par quartier pour les villes ou par groupement de communes équivalent à la population d'un quartier de ville pour les zones rurales.

Ces délégués (élus et très proches de la population) se réunissaient en assemblées de cantons. Le vote de ces assemblées était porté à l'assemblée départementale par un délégué de canton, ayant mandat impératif de l'assemblée de canton.

Une loi proposée par le parlement national ne pouvait passer que si la majorité des départements l'approuvaient (ça, c'est peut-être un peu excessif : à voir dans un système où on produirait moins de lois, à tout bout de champs et avec un toilettage sérieux de la législation actuelle).

Et je suis tout à fait d'accord avec l'idée de donner plus de pouvoir au Sénat, d'autant plus qu'il représente les collectivités locales, qui ont de plus en plus de mal à s'en sortir avec la défection de l'État dans bien des domaines. J'avais soumis cette idée à Gérard Larcher, mais je n'ai jamais reçu de réponse.

Amitiés à tous

S.V.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Royaliste
Courrier des lecteurs,
Bât C, BAL 13,
38, rue Sibuet-75012 Paris

ou lejournal@nouvelle-action-royaliste.fr

Le mouvement royaliste

DES ROYALISTES CONTRE LES NAZIS (4)

Maurice Dutheil de la Rochère

Autre grande figure des premiers temps de la Résistance, le colonel Dutheil de la Rochère entre dans la clandestinité dès l'été 1940. Il payera de sa vie son engagement au sein du réseau du Musée de l'homme.

Sans hésitation, sans ménagement, il s'était jeté de tout son cœur héroïque dans la bataille désespérée de la première résistance : celle où il fallait tout inventer, tout créer, les armes, les hommes, l'expérience. Il a tout inventé et tout créé et il a payé cet honneur dans la misère, cette affreuse mort des camps. » C'est ainsi que Germaine Tillion présente le colonel Maurice Dutheil de la Rochère (1). Celui-ci fait partie, avec son ami, le colonel Paul Hauet, des vieux de la Résistance puisqu'il est né en 1870, à Versailles, dans une famille de militaires. Avant d'intégrer polytechnique, il fait ses études à Aix-en-Provence, où il est le condisciple du jeune Charles Maurras. Monarchiste, il participe aux manifestations de l'Action Française et restera toute sa vie proche du maréchal. Pourtant, comme de très nombreux royalistes, il s'engage immédiatement dans la Résistance, affirmant son mépris pour le maréchal et son admiration pour le général de Gaulle, qu'il aurait rencontré avant-guerre.

Le 28 juin 1940, il retrouve Paul Hauet qui le met en contact avec Germaine Tillion. Celle-ci le présente à l'ethnologue Boris Vildé, qui vient de fonder le groupe du Musée de l'Homme. La Rochère s'engage alors dans cette résistance naissante, en coordonnant, pour Vildé, Hauet et Tillion, de premiers petits groupes sur Paris et la province (Versailles, Soissons, Compiègne, Sens, Blois). Autour de lui, on trouve sa fille Cécile, mais aussi la belle-sœur du général, Madeleine de Gaulle (femme de Xavier, qui résiste, lui aussi, au sein du groupe de Maurice Ripoché « Ceux de la libération »), ainsi qu'Espérance Blain, qui travaille au service de l'enseignement de la préfecture de Police et qui lui procure un bureau dans une des annexes de la préfecture, rue de la Bûcherie. Tout le monde prend La Rochère pour un ins-



DR
Le colonel Maurice Dutheil de la Rochère, brillant combattant de la Grande guerre et royaliste convaincu, rejoint les rangs de la Résistance dès l'été 1940.

pecteur de l'enseignement à la retraite et pourtant il y rédige des tracts, fabrique des quantités de faux papiers, collecte et traite les renseignements... Le groupe s'élargit avec l'arrivée du cheminot Lucien Besson (2) et du professeur d'histoire médiévale Robert Favier, qui présente à Vildé et La Rochère le jeune pompier Jean-Maurin Fabre (3), lui aussi monarchiste et d'AF. Ce dernier crée le premier groupe résistant à Paris chez les combattants du feu. La Rochère va alors s'impliquer, avec Hauet et Tillion, dans l'évasion des soldats d'outre-mer (africains et algériens), recueillir des soldats alliés qu'il fait passer en Angleterre...

Maurice Dutheil de la Rochère n'est pas à la création de *La Vérité française*. D'après Germaine Tillion, il n'approche Jean de Launoy et Pierre Stumm qu'en décembre 1940, alors que la feuille-tract paraît depuis septembre. Malgré les légendes, dans tout ce petit milieu des origines, on ne trouve quasiment aucun communiste (qui suivent les ordres du Komintern et sont pour l'alliance Hitler-Staline) mais de nombreux patriotes, dont beaucoup de monarchistes : La Rochère, Jean de Launoy,

Jean-Maurin Fabre, Pierre Stumm, Henri-Clotaire Descamps, etc.

Le contre-espionnage des troupes d'occupation, la Geheime Feldpolizei (Abwehr) va connaître, grâce au traître Albert Gaveau (un mécanicien, devenu agent de liaison de Boris Vildé), les activités du groupe du Musée de l'Homme. En février 1941, les premières arrestations commencent. Les allemands trouvent chez Vildé de très nombreux documents de l'écriture de Dutheil. Début juillet, Maurice Dutheil, Paul Hauet et de leur entourage sont pris et embastillés (4). Face aux Allemands, le vieux colonel, ancien colonial et jeune résistant, endosse tout. Grâce à lui, Hauet est libéré quelques mois plus tard et peut poursuivre ses activités jusqu'en 1944 (arrêté, il décède le 31 janvier 1945 au camp de Neuengamme.)

Maurice Dutheil de la Rochère est jugé et condamné à mort le 8 juin 1942. Selon Georges Calzant (5) : « Il allait être fusillé, lorsqu'à la demande de Charles Maurras, son ancien condisciple d'Aix, l'ambassadeur d'Espagne intervint. Le colonel de La Rochère est transféré en Allemagne... » Dutheil est déporté à Karlsruhe, puis à Rheinbach et,

enfin, au bagne de Sonnenburg, où il décède le 3 janvier 1944 (6). ■

FRANCOIS-MARIN FLEUTOT.
(À suivre : J. Vaillant de Guélis.)

(1). Le 6 juin 1945, Germaine Tillion signe la demande de la médaille de la Résistance à titre posthume, pour Maurice Dutheil de la Rochère.

(2). Lucien Besson, cheminot à la gare de l'Est, est arrêté le 4 juillet 1941, condamné à mort le 18 mai 1942, fusillé à Suresnes le 27 mai 1942.

(3). Jean-Maurin Fabre est né en 1908 à Saint-Maximin (Var). Arrêté le 3 juillet 1941, à la caserne des pompiers de la rue Sévigné, il fait 11 mois à Fresnes puis est déporté à Sonnenburg. De là, il part pour le camp d'Oranienburg, puis de Schwarzheite, où il est délivré le 9 mai 1945.

(4). La Geheime Feldpolizei perquisitionne chez Madeleine de Gaulle, qui accueille sa jeune nièce Geneviève (de Gaulle-Antonioz). Les deux femmes arrivent à dissimuler leur appartenance à la résistance.

(5). Georges Calzant fut l'un des dirigeants de l'AF après-guerre. *Almanach de l'Action Française*, 1960.

(6). Le comte Maurice Dutheil de la Rochère est décoré de la croix de guerre 14-18, de la rosette de la Résistance, de la croix de guerre 39-45, de la croix de Guerre américaine, de la DSO britannique et a été fait commandeur de la Légion d'Honneur.

Références :

■ Germaine Tillion, « Première résistance en zone occupée », dans *la Revue d'histoire de la Seconde guerre mondiale*, n° 30, avril 1958 (reproduit dans *Esprit*, février 2000).

■ Julien Blanc, *Au commencement de la Résistance, du côté du Musée de l'Homme*, Éditions du Seuil 2010.

■ Henri Noguères, Marcel Degliame, Jean-Louis Vigier, *Histoire de la Résistance en France, Tome 1 (juin 1940-Juin 1941), Tome 2 (Juillet 1941-Octobre 1942)*, Éditions Robert Laffont 1967-1969.

■ Claude Pannetier, Jean-Pierre Besse, Thomas Poutry, Delphine Leneveu, *Les Fusillés 1940-1944*, Éditions de l'Atelier 2015.

■ Fabrice Grenard, *La traque des Résistants*, Éditions Tallandier, 2019.

Brèves royales

■ **Serbie, le 28 mai** : Le prince Philip de Serbie a rendu hommage aux Serbes exécutés sous le régime communiste : « *Il y a en Serbie de nombreuses personnes qui travaillent durement et qui font de grands efforts chaque jour pour protéger les valeurs de notre peuple et défendre notre avenir. Nous sommes tous unis pour honorer les victimes du régime communiste* », a déclaré le fils du prince Alexandre II Karageorgievitch, prétendant au trône.

■ **Suède, le 7 juin** : « *J'ai célébré de nombreuses journées de fête nationale. Mais jamais aucune comme ça !* ». Lors d'un discours prononcé lors de la fête nationale, le roi Charles XVI Gustave est revenu sur la crise du Covid-19 et a appelé les Suédois à la responsabilité et au respect des mesures sanitaires : « *La Suède est un pays riche à bien des égards. Mais notre plus grand atout est la volonté de s'entraider. Nous devons maintenant continuer à mobiliser cette ressource.* »

■ **Tunisie, le 4 juin** : « *C'est l'histoire d'une nation qu'on est en train de détruire, pour le malin plaisir de détruire.* » La princesse Nour El Houda Bey, arrière-petite-fille de Moncef Bey, s'est indignée de la mise en vente par la maison Drouot d'une centaine d'objets ayant appartenu jadis à la maison royale des Husseinites. La princesse a déploré l'inaction du gouvernement face à la dilapidation du patrimoine national.

■ **Italie, le 9 juin** : « *Nous allons mettre en place un calendrier de rendez-vous qui, au cours des deux mois d'été, abordera diverses questions cruciales pour relancer le système économique italien avec, à mes côtés, des interlocuteurs de premier plan.* » C'est sur le réseau social Instagram que le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, petit-fils du roi Humbert II, a annoncé la création d'un think tank qui veut contribuer au redémarrage de son pays.

■ **Belgique, le 9 juin** : La mairie d'Anvers a déboulonné la statue du roi Léopold II, dont la présence était critiquée par les militants du mouvement *Black Lives Matter* qui accusent l'ancien roi des Belges de « génocide » au Congo. À la suite de plusieurs manifestations contre le racisme et les violences policières, de nombreuses universités et villes ont décidé de retirer les bustes représentant le souverain controversé.

FREDERIC DE NATAL.

La Nouvelle Action royaliste

Notre souscription 2020 un très bon début !

La générosité des amis de la NAR n'est pas un vain mot ! Alors que notre souscription annuelle a été ouverte fin avril, la première liste que nous publions couvre déjà le tiers de nos besoins. Pour autant, la partie n'est pas encore gagnée et les mois d'été sont ceux où notre trésorerie est la plus sensible. Souscrivez donc dès maintenant pour nous permettre de travailler, en toute sérénité, cet été sur les nouveaux projets que nous préparons.

Le budget nécessaire pour poursuivre notre développement et préparer de nouvelles étapes s'élève à 12 000 euros.

Pour souscrire, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription ». Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

1ère liste de souscripteurs

Julien Auroux : 10 – Christophe Barret : 300 – Jean-Pierre Begin : 50 – Gérard Bellebeau : 30 – Jean-Jacques Boisserolle : 100 – Gérard Bonhomme : 20 – Anonyme Madrid : 12 – Pierre-Yves Bouquet : 300 – Didier Bourdelin : 40 – Didier Bressand : 50 – Colonel Cagnat : 20 – Serge Cattet : 20 – Hubert Charpentier : 30 – Max Coiffait : 20 – Denis Cribier : 100 – Jean Dauvergne : 20 – Jean Dauvillier : 20 – Robert Descimon : 50 – Anonyme Espagne : 300 – Philippe Dubois : 10. – David Evans : 12 – Philippe Fermon : 150 – Carla Gasparini : 50 – Françoise Germain-Robin : 50 – Luc de Goustine : 100 – Patrick Isambert : 100 – Jean-Marc Joubert : 30 – Quentin Laloux : 10 – Jacques Lambalais : 10 – Jacques Lefflaive : 50 – Jean-Louis Legoux : 40 – Guy Leres : 100 – Tiago Lerno : 20 – Guillaume Marotte : 10 – Alain Mercier : 600 – Mathieu Mori : 50 – Alain-Paul Nicolas : 50 – Etienne Parizé : 20 – Jean-Pierre Pasquier : 20 – Pierre-Henri Paullet : 50 – Daniel Rietsch : 100 – Arlette Roudil-Guichard : 40 – Franck Rousseau : 20 – Renaud Rumin : 30 – Hervé Rumin : 150 – Jorge Soley-Sans : 20 – Bernard Thibault : 50 – Alain Thomas : 150 – Jean-Marie Tissier : 100 – Christophe Tournier : 10 – Marcel Veyrenc : 150 – Laurent Veyrenc : 50 – Marielle Zographos : 40.

Total de cette 1ère liste : 3934 €

Communiqué

Soutien aux professionnels de la culture.

■ Le monde de la culture paie un lourd tribut à la crise sanitaire. Depuis le 17 mars, les salles de spectacles et les grands musées sont fermés. Si les librairies et les parcs d'attraction ont rouvert, leur manque à gagner est considérable. La culture fait vivre près d'un million et demi de personnes, sans compter son impact sur le tourisme. Elle n'est pas un luxe, mais un lien essentiel qui unit les Français à leur patrimoine et à leur pays. **La NAR estime qu'État, collectivités, partenaires sociaux, associations doivent se mobiliser pour répondre aux inquiétudes des professionnels et notamment des petites structures.** Si elle se félicite des premières mesures prises en faveur des intermittents du spectacle, elle considère qu'elles sont insuffisantes et elle soutient la revendication formulée par les intermittents en faveur d'une prolongation de douze mois des droits à l'assurance-chômage. Après le retour à la normale, **la NAR réclame un plan de soutien à la création artistique.**

Dates à retenir

■ **Le congrès de la NAR se tiendra à Paris le samedi 14 et le dimanche 15 novembre prochains.** Tous les adhérents à jour de cotisation peuvent y participer. Merci à nos amis de retenir dès maintenant ces dates. Nous reviendrons sur le programme de ces deux journées dans notre prochain numéro.

Mercredis de la NAR

Compte tenu de la situation sanitaire, en Île-de-France, les conférences des Mercredis de la NAR ne reprendront pas avant le mois de septembre. Nous communiquerons à nos adhérents, sympathisants et lecteurs le nouveau calendrier de ces réunions, une fois que nos invités nous auront confirmé leur présence.

Dans l'attente de la reprise des Mercredis, nous offrons à nos lecteurs la possibilité de visionner chez eux l'ensemble des conférences enregistrées depuis juin 2017.

Il vous suffit de vous connecter à l'adresse « **Les Mercredis de la NAR – YouTube** ». et vous découvrirez 65 conférences représentant près de 130 heures d'émission

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : E. Micheletti
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

o Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER o TROIS MOIS (20€) o SIX MOIS (30€) o UN AN (50€) o UN AN SOUTIEN (120€)

VERSION PDF o UN AN (40 €) o UN AN SOUTIEN (50€)

o Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Protéger l'économie nationale

Bien des Français estiment avec Pascal que « *le propre de la puissance est de protéger* ». Ils demandent fort logiquement que la puissance mette en œuvre les moyens de la protection qu'elle doit assurer : une puissance inerte, fautive de volonté ou de moyens appropriés, ne peut pas justifier son existence.

Or, telle fut notre situation au début de la pandémie. Héritier des carences des précédents gouvernements et faute d'avoir voulu les compenser en raison de la dogmatique budgétaire, Édouard Philippe et ses ministres ont été soudain confrontés à la pénurie de matériel médical et se sont trouvés dans l'impossibilité de protéger la santé du personnel soignant, des policiers et des employés indispensables à l'existence collective. Il en résulte aujourd'hui une perte de légitimité pour Emmanuel Macron, aux yeux de ceux qui l'estimaient encore légitime, puisque « Jupiter » avait eu l'imprudence de se poser en chef de guerre.

Pour combattre le sentiment prédominant de faillite, l'Élysée et Matignon ont discoursé avec empressément sur la souveraineté et l'indépendance nationale et promis la relocalisation d'activités essentielles. C'était reconnaître, sans l'expliquer, le lien fondamental entre la légitimité et la souveraineté. Le propre du pouvoir politique, c'est en effet d'assurer à la nation ses conditions d'existence quotidienne par le moyen de l'État, dans le respect des principes constitutionnels. Encore faut-il que l'administration soit en mesure d'exécuter les actes de souveraineté nécessaires à la vie ou à la survie de la collectivité. Sinon, le pouvoir politique et l'État, ne servant littéralement à rien, perdent leur légitimité.

Se pose alors une question décisive : les détenteurs du pouvoir, qui déclarent reconnaître la nécessité d'une politique de souveraineté, peuvent-ils redevenir légitimes ? La réponse serait positive si le gouvernement présentait au Parlement un plan général de protection de l'économie nationale.

Face à la menace de dépression, il est bien entendu indispensable que l'État assure le paiement des salaires des travailleurs en chômage partiel et soutienne financièrement tous les secteurs en difficulté. Mais il s'agit de mesures de sauvegarde, insuffisantes. Il faut mettre en œuvre une structure de protection de l'économie afin que notre industrie et notre agriculture puissent trouver une nouvelle dynamique.

Cette structure doit être constituée, nous l'avons souvent dit, par les banques et les compagnies d'assurance nationalisées qui préserveront la France d'une possible crise bancaire et qui permettront de financer les investissements des entreprises privées

et de couvrir leurs risques. Elle doit être renforcée par le contrôle public des secteurs-clés afin qu'ils soient réorganisés et réorientés selon des objectifs planifiés.

Les entreprises publiques comme celles du secteur privé doivent également pouvoir bénéficier d'un système général de protection de leurs activités. La première protection, c'est la monnaie nationale qui permet, par le jeu de la dévaluation, d'encourager les exportations et de freiner les importations tout en permettant les hausses de salaires. Il faut aussi mettre en place une protection tarifaire et non-tarifaire adaptée aux nécessités de l'industrie et de l'agriculture nationales, redéfinies selon les impératifs écologiques.

La proposition protectionniste déclenche automatiquement un tir de barrage avec, pour munitions, les mots qui font peur : repli mortifère, autarcie, nationalisme, guerre ! L'histoire économique montre au contraire le lien étroit qui associe le protectionnisme et le développement, sans que la nation se trouve isolée du reste du monde. C'est dans un cadre protecteur et grâce à une économie dirigée que l'Angleterre des Tudor, la France de Colbert et la jeune République américaine ont commencé de construire leur puissance avant la révolution industrielle. En France, au XIX^e siècle, ce sont les partisans du libéralisme politique qui font prévaloir en 1836 une politique protectionniste, alors que le Second Empire est libre-échangiste. Sous la III^e République, c'est la politique protectionniste engagée par Jules Méline en 1892 qui stimule le dynamisme industriel, permet le rétablissement agricole et favorise l'innovation technique avant la Première Guerre mondiale. Et nul n'ignore ou ne devrait ignorer que la reconstruction et le développement de notre pays après 1945 se sont effectués dans un cadre protectionniste alors que le passage progressif au libre-échange après 1974 a été ravageur. (1)

Aujourd'hui, rien ne permet de dire que le gouvernement est à la veille d'un changement de politique. Il parle de souveraineté mais tente de sauver l'Union européenne et l'euro. Il évoque la relocalisation de productions indispensables mais ce projet n'est pas compatible avec la contrainte de « compétitivité » dans un système ultra-concurrentiel. Emmanuel Macron espère, une fois de plus, que les mots feront accepter des pratiques qui les contredisent. Il sera violemment déçu. ■

(1). Cf. David Todd, *L'identité économique de la France, Libre-échange et protectionnisme, 1814-1851*. Grasset, 2008 et Yves Pérez, *Les vertus du protectionnisme : Mondialisation et crises politiques, les surprenantes leçons du passé*, L'Artilleur, 2020

Sommaire

Page 2 - Economie, il est urgent d'agir. – Des chiffres et des lettres.

Page 3 – Chronique des haines ordinaires. – L'Écho du net.

Page 4 – La crise sanitaire et l'agriculture. – La quinzaine sociale.

Page 5 – Vivre pour étudier, pas étudier pour vivre.

Page 6 – Une Asie centrale en mutation. – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Page 7 – Les émeutes et la présidentielle américaine.

Pages 8 et 9 – Dissuasion : entretien avec l'amiral Debray.

Page 10 – Congo belge. – Dans les revues.

Page 11 – Albert Camus, toujours présent.

Page 12 – Sida : quels espoirs pour demain ?

Page 13 – Nos lecteurs ont la parole.

Page 14 – Royalistes contre nazis : Maurice Dutheil de la Rochère.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : Protéger l'économie nationale.